

La Vie Canadienne

QUEBEC
25 Fevrier 1919

REVUE BI-MENSUELLE

TOME II
No 4

RELIGION—POLITIQUE—SCIENCES—ARTS



FEU SIR WILFRID LAURIER

LA VIE CANADIENNE

LA VIE CANADIENNE est publiée à Québec et imprimée aux ateliers de la Cie de l'Événement,
30, rue de la Fabrique ; nom de l'éditeur : J.-E. Barnard.

SOMMAIRE

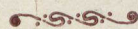
En passant.....	Divers	Au large de la conférence de la paix.....	Joseph Belleau
Sir Wilfrid Laurier.....	J.-A. Lander	Quinzaine de guerre.....	A. Gobeil
Nécessité de la concorde.....	J.-A. Lander	Effets de Neige.....	Jean Lander
Autour de l'école.....	Un Campagnard	Lettre de France.....	E. Tavernier
Quinzaine liturgique.....	l'abbé J.-A. D'Amours	Faits de la quinzaine.....	Joinville
Nous les vainqueurs.....	Franc-Nohain	Echos et commentaires.....	Le Liseur

TÉLÉPHONES { LEVIS - - 46
QUÉBEC 6207

JOS. GOSSELIN LIMITÉE

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX
— ET INGÉNIEURS —

Constructions d'Églises, de Couvents, d'Édifices
de toutes sortes



SIEGE SOCIAL :
55, RUE ST-GEORGES,
LEVIS, P. Q.

SUCCURSALE:
85, RUE DALHOUSIE,
QUÉBEC, P. Q.

La Vie Canadienne

REVUE BIMENSUELLE

TOME II

QUEBEC, 25 FEVRIER 1919

No 4



EN PASSANT



L'attentat contre Clémenceau

LA tentative d'assassinat commise en plein Paris contre le premier ministre Clémenceau est une preuve des haines féroces que son énergie clairvoyante pour le salut de la France, a soulevé contre lui dans les repaires de l'anarchie. Espérons que la blessure faite à l'intrépide vieillard n'aura pas de suites fâcheuses pour lui ni pour la cause à laquelle il s'est donné si courageusement.

Cet attentat fait honneur à celui qui en est la victime désignée, car la haine n'est pas toujours aveugle et elle révèle parfois mieux que les faciles popularités, la valeur de ceux qu'elle poursuit. En un certain sens qui n'a rien d'honorable, cet attentat démontre aussi que l'organisation du mal déjoue bien facilement les mesures d'ordre et les précautions que l'on prend contre elle.

Bien sûrement une organisation policière aussi expérimentée que celle de Paris devait redouter un attentat comme celui qui vient d'arriver, et bien certainement aussi elle avait dû prendre des précautions pour en déjouer les tentatives. Ce sont celles-ci cependant qui ont déjoué les mesures d'ordre, et, sans un heureux hasard, le crime eût eu le plein succès sur lequel il comptait.

C'est que partout le succès dans le mal est bien plus facile que le succès dans le bien; surtout lorsque les esprits ont été depuis longtemps faussés par des appels constants aux passions de révolte, par des enseignements qui présentent la vérité sous l'aspect de l'erreur et l'erreur sous les couleurs de la vérité, qui font du mal le bien et du bien le mal.

On a proclamé pendant longtemps que toutes les idées et toutes les opinions avaient un égal droit de s'exprimer et d'être défendues, on les proclamait toutes respectables. En partant d'un pareil principe on va fatalement, plus ou moins vite mais tout droit, à l'anarchie. Si les idées ont toutes droit de s'exprimer; les passions ont aussi toutes le droit de se satisfaire. Si la vérité n'a pas plus de droits que l'erreur, le bien n'en a pas plus que le mal.

On a bien crié, et bien stupidement, on le voit,

contre les restrictions opposées par l'Eglise à la diffusion de l'erreur dans le monde, restrictions jugées et surtout proclamées sacrilèges contre la libre pensée. Or la diffusion de la libre pensée travaillait activement, avant la guerre, à ruiner non seulement la religion mais aussi l'amour de la patrie aussi bien que l'amour de la famille. La libre pensée a travaillé pour l'anarchie.

Et c'est cette anarchie, fille authentique de la libre pensée, fille de l'erreur librement répandue, qui vient de manifester une fois de plus son activité contre le gouvernement patriotique de la France en tentant d'abattre le premier ministre à coup de pistolet.

J. A. L.

La ligue des Nations

ON s'est arrêté, au Congrès de la paix, devant l'impossibilité prévue de constituer la *Société des Nations* avec autorité supranationale armée d'une force suffisante pour imposer ses décisions à toute résistance d'un ou de plusieurs pays, comme l'avaient souhaité, avec le Président Wilson, quelques idéologues, les uns plus malins, les autres plus candides. On ne renonce pas cependant à commencer une organisation internationale plus consistante et moins théorique que le tribunal de La Haye.

Il y aura un conseil permanent constitué, chargé de dirimer les conflits à leur début; on devra recourir à lui, l'arbitrage devient obligatoire pour les nations faisant partie de la ligue; il y aura des sanctions diplomatiques, économiques et mêmes militaires pour les nations obstinées à entreprendre la guerre sans accepter les décisions du tribunal ou conseil international.

Le projet, tel qu'exposé ou esquissé, est certes louable et il faut souhaiter qu'il puisse être complété et ensuite mis à exécution pour fonctionner dans l'esprit où il vient d'être mis au jour. Il y a encore assez à faire et il faut s'attendre, comme toujours, à rencontrer des difficultés, prévues et imprévues, lorsqu'il faudra passer de la théorie à la pratique.

Mais un grand pas a été fait et il nous paraît être dans la bonne direction.

Dans ces conditions, il faut nous réjouir de ce que le Canada prenne place dans la ligue à titre de Dominion britannique, et il faut féliciter notre premier ministre du rôle actif et heureux qu'il a rempli à la Conférence. Il est heureux qu'il ait triomphé sur ce point de l'opposition étrange mais significative du président Wilson, à qui sa réponse mérite d'être conservée dans nos annales et même dans celles de la Conférence.

Le point gagné est très important pour nous au point de vue de toutes nos relations internationales, dont celles avec les Etats-Unis—M. Wilson y a sans doute pensé dans son opposition—sont les plus fréquentes et peuvent être les plus dangereuses. Il servira à maintenir la paix avec nos puissants voisins en nous fournissant, à eux et à nous, un moyen toujours à notre disposition de régler pacifiquement nos difficultés mutuelles.

Si la ligue des nations peut maintenant s'inspirer constamment de la justice et de la charité qui sont, avec la reconnaissance des droits de Dieu dans le monde, les conditions fondamentales de la civilisation chrétiennes, elle aura réalisé toutes les espérances qu'elle fait naître et mérité la reconnaissance de tous les siècles à venir.

S. D.

La loi scolaire en Angleterre

UNE nouvelle loi scolaire a été préparée pour l'Angleterre par M. Herbert Fisher, président du *Board of Education*, et l'on peut voir dans l'élaboration de ce projet, avec les erreurs restées dans la mentalité de son auteur qui l'a conçu, la largeur d'esprit qui a su le corriger d'après les justes réclamations qui lui ont été faites.

Dans son premier projet, M. Fisher ne s'était pas occupé des divergences religieuses du peuple anglais, il avait même pensé "résoudre le problème de l'éducation sans s'occuper de la question religion". "Je ne souhaite pas en ce moment, avait-il dit, soulever ce qu'on appelle la question confessionnelle; il est à désirer que les anciennes controverses religieuses ne renaissent pas de leurs cendres, et que la question de l'éducation soit considérée exclusivement à la lumière des besoins de l'éducation."

C'était plus qu'une lacune dans le projet; c'était un principe faux établi à sa base même.

Aussi, comme le note la *Revue pratique d'Apologétique*, cette déclaration de M. Fisher "fut relevée avec énergie par tous les organes religieux catholiques et protestants, qui protestèrent contre cette conception toute païenne." Comme si une bonne organisation de l'instruction religieuse ne devait pas être comptée parmi les "besoins de l'éducation"; comme si elle n'était qu'une sorte de supplément ayant sans doute sa valeur, mais restant extrinsèque par rapport à l'éducation elle-même.

Le ministre n'avait pas envisagé la question à

ce point de vue pourtant essentiel, non qu'il ignore l'importance vitale de la religion, mais il s'en taisait dans sa loi pour faire *l'union sacrée* sur des principes communs à tous, espérant que l'esprit nouveau issu de la guerre ferait se rapprocher d'eux-mêmes les partis opposés pour arriver à une entente satisfaisante pour chacun d'eux.

Au reste, et c'est ici qu'est apparue la largeur d'esprit de l'auteur du projet, M. Fisher s'est déclaré disposé à entrer en pourparlers avec les autorités religieuses pour modifier dans son *bill* ce qu'elles trouveraient opposé à leurs principes. C'est ainsi qu'il eut à ce sujet plusieurs entretiens avec le cardinal Bourne et avec l'archevêque de Liverpool. "Le ministre avait invité les deux prélats à lui soumettre tous les amendements qu'ils jugeaient utiles pour sauvegarder l'éducation religieuse dans les écoles catholiques et pour mettre d'accord la nouvelle loi avec les exigences de la religion... C'est ainsi que plusieurs corrections ont été heureusement faites au premier projet.

"Le ministre, d'ailleurs, poursuit la *Revue pratique d'Apologétique*, espère pouvoir régler officiellement la question religieuse quand les différentes confessions auront accordé leurs divergences d'idées et remis entre ses mains un "plan d'agrément": alors avec le plus grand empressement, il incorporera ce plan à son *bill*. Un premier pas a déjà été fait dans ce sens. L'archevêque de Cantorbéry a parlé à la Chambre haute de la convocation des conférences qui avaient eu lieu sur sa demande. Les catholiques restent sceptiques devant cette tentative; chez les anglicans, au contraire, beaucoup insistent pour que l'archevêque continue avec persévérance les négociations.

"Chez nos alliés, la législation fait appel à l'étroite collaboration des familles, des différentes Eglises, des conseils municipaux, des conseils de comtés et du gouvernement central. Ce dernier vient apporter largement son appui financier et se contente d'une surveillance discrète..."

"La nouvelle loi anglaise est muette sur la question religieuse, mais, nous l'avons vu d'après les déclarations de M. Fisher, ce n'est nullement la neutralité... La loi anglaise respecte la sainteté du dimanche. Enfin l'Angleterre protestante aidera les écoles catholiques comme par le passé; bien plus, elle s'efforcera de maintenir—sinon un enseignement dogmatique—du moins un certain esprit religieux dans les écoles officielles."

On pourrait, certes, souhaiter davantage même au point de vue pratique et à plus forte raison au point de vue idéal, mais il faut aussi admettre que la conduite de M. Fisher en cette occasion, si elle est d'un homme imparfaitement renseigné, n'est pas d'un ennemi ni d'un sectaire. Elle est d'un esprit assez large et assez loyal pour améliorer son projet à mesure qu'il en verra l'avantage et la possibilité, qu'il ne refuse pas de voir.

S. D.

SIR WILFRID LAURIER



SIR Wilfrid Laurier vient de mourir. Cette mort si prompte, après une vie si longuement et si heureusement prolongée, à cette heure où tant de problèmes compliqués et difficiles restent à résoudre par nos hommes politiques, frappe d'une vive émotion non seulement ses amis, ses admirateurs et ses partisans politiques, mais tous les Canadiens dans leur ensemble, surtout ceux de son sang, de sa langue, de sa religion. L'orateur admirable, le politique habile qui vient de quitter, avec une rapidité presque désinvolte, la scène politique fédérale où il remplissait un tout premier rôle depuis quarante ans, a eu une très grande part dans la destinée de notre pays et de notre race; il occupera une large place dans les annales d'une époque bien importante de notre histoire.

Le moment n'est pas venu de juger avec le calme et l'équité de l'histoire la façon dont il s'est acquitté en tout de sa tâche parfois bien difficile; les luttes d'hier ne pourraient manquer de laisser leur empreinte trop passionnée dans l'appréciation d'une carrière dont la mort seule a interrompu le travail continué jusqu'aux derniers jours. Mais il n'est pas nécessaire d'attendre le jugement de l'histoire pour rendre hommage aux belles et séduisantes qualités de l'homme qui unissait à un talent admirable servi par une culture très étendue, une haute dignité morale et une véritable noblesse d'âme. Son prestige personnel autant que celui de ses hautes fonctions, auxquelles il a fait honneur non moins qu'elles l'ont honoré, ont donné, partout où il a passé, du prestige à son pays et à sa famille nationale.

C'est donc avec respect, avec une affection mêlée de fierté autant que de regrets que tous les Canadiens et les Canadiens-Français en particulier doivent saluer la tombe du grand compatriote qui vient de disparaître, ajoutant à leurs hommages, qui ne profitent qu'aux vivants, les prières et les sacrifices qui peuvent seules pénétrer jusque dans l'éternité, pour donner au mort l'unique témoignage d'affection et de reconnaissance qui puisse encore lui profiter.

J.-A. LANDER

DE NOTRE DESTINÉE



Nécessité de la Concorde



LE 4 août 1871, après le traité de Francfort, après la Commune de Paris, avant l'achèvement de la libération commencée de la France envahie, Frédéric Le Play écrivait, dans une lettre à un ami: "Il faut en ce moment négliger les livres, pour agir sur des gouvernants honnêtes, mais entraînés par les traditions révolutionnaires qui ont tout perdu, et sur notre malheureux pays qui sue de toute part l'antagonisme."

Un pays qui n'est pas encore malheureux parce qu'il est jeune et plein de ressources, mais qui peut le devenir parce qu'il sue de toute part l'antagonisme, c'est bien notre Canada en général, et ce pourrait être aussi le Canada français un particulier.

Antagonisme de race, antagonisme de religion, antagonisme de langue, antagonisme d'intérêts et d'aspirations, antagonisme de parti, antagonisme de classe: que d'antagonismes on trouve chez nous! Beaucoup d'intérêts particuliers égoïstes mêmes trouvent leurs profits dans ces antagonismes qu'ils entretiennent, en leur sacrifiant l'intérêt général.

Pendant que le plus redoutable actuellement de ces antagonismes, celui des classes, continue sa guerre, guerre mondiale elle aussi, menée en connexion avec la guerre allemande et au profit de cette dernière, dont elle reste l'auxiliaire, les autres particularismes n'ont pu encore, généralement, cesser leurs querelles. Ils sont trop fidèles à eux-mêmes pour penser au bien commun, pour entrevoir le péril général grandissant si rapidement.

Pas besoin de démontrer cette triste réalité de nos divisions funestes, pas besoin non plus d'y insister: elles sont visibles à tous les yeux qui peuvent et veulent regarder. Inutile alors de broyer du noir, comme quelques mécontents professionnels le font avec complaisance, pour dessiner de plus en plus sombre le tableau des maux qui nous menacent et qui vont être les nôtres, si nous persistons dans nos égarements.

Mieux vaut signaler, pour les encourager, les heureux symptômes de retour au bon sens et à la concorde, qui ne sont pas encore assez nombreux, mais qui le deviendront, à tous les braves gens qui veulent ouvrir les yeux et stimuler leur bon courage. De ces heureux symptômes, il nous en vient de l'Ontario et il en lève aussi assez nombreux dans notre province. Notre revue en est un qui a été signalé avantageusement même en dehors de nos frontières provinciales. Le récent discours de M. Léon Mercier, Gouin, avocat à l'Union Catholique de Montréal sur nos amitiés ontariennes en est un autre récent, qu'il nous fait plaisir de signaler, en passant,

* * *

Comment en est-on venu, dans les deux principaux camps canadiens, adversaires au point de vue de la race et de la langue, à oublier la leçon constante et bien frappante de notre histoire depuis 1760, qui nous a toujours montré des anglais rendant justice à nos droits et nous défendant, en Angleterre comme ici? Comment oublier qu'un des motifs de révolte de nos voisins du sud contre l'Angleterre fut la partialité de la métropole en notre faveur? Il est bien difficile de le comprendre.

Sans doute, nous n'avons pas eu ni tout ce que nous désirions, ni tout ce que nous pouvions même raisonnablement désirer, mais où est le peuple, même souverain, qui n'est pas dans le même cas, qui n'a pas à souffrir par quelques côtés? Certains maux sont inhérents à l'humanité des nations, comme à l'humanité des individus.

Toute la question est de discerner les remèdes vrais, qui peuvent soulager et guérir nos souffrances, des remèdes faux qui peuvent les empirer et même les rendre mortelles. Nous croyons ici, avec plusieurs et des meilleurs, conformément à une croyance autrefois générale, que le meilleur moyen de remédier à nos maux et aux maux de tout le pays, ce sont des négociations patientes et pacifiantes, des ententes où chaque côté met du sien pour permettre aux esprits modérés d'arriver à une base commune, où l'on pourra signer la paix. Pour s'entendre ainsi il faut bien s'en remettre au concours et aux négociations des plus sages et des meilleurs, des vrais chefs de la nation, dont quelques-uns sont chez nous et quelques-uns de l'autre côté, où nous n'avons pas que des adversaires. Nous ne croyons ni à la sagesse ni à la vertu des luttes intestines, aujourd'hui moins que jamais, quand nous sommes devenues, un peu beaucoup par notre faute, une minorité proportionnellement plus faible qu'autrefois. Certes, il faut lutter pour conserver notre héritage, nos droits, notre foi, notre langue; mais la lutte n'est pas nécessairement la guerre. Entre la lutte en général et la guerre en particulier, il y a une différence de procédés que certains guerroyeurs ne veulent pas voir et qu'il faut pourtant bien discerner.

* * *

Lorsque le Pape Benoit XV, il y a déjà trois ans et plus, déclarait aux nations qu'il y a d'autres moyens que la guerre sanglante pour dirimer les difficultés internationales et pour obtenir les réparations des

torts causés, il émettait une vérité certaine que seule la perversion obtinée et coupable des agresseurs empêchait de se réaliser dans la pratique. De même dans les difficultés d'ordre national, il est possible de revendiquer et de faire triompher son bon droit en luttant courageusement, sans aller jusqu'aux procédés agressifs des injures et des appels aux passions, sans aller jusqu'à englober toute une race dans une aversion qui approche de la haine, pour les fautes de quelques particuliers ou même de quelques groupes. Cela est possible, et bien raisonnable et bien sage.

Chose étonnante au premier aspect mais non au second, chez nous comme ailleurs, les plus ardents aux luttes intestines ont été les plus pacifistes en face des agressions allemandes. Ceux qui exploitaient le plus obstinément les interventions pontificales contre la continuation de la résistance des Alliés en face de l'invasion allemande, étaient ceux qui obéissaient le plus difficilement à ses ordres prescrivant la cessation des hostilités entre les divers groupes canadiens. Les pages les plus virulentes, les plus passionnées qui ont été écrites au Canada pendant la guerre sont venues du camp retranché, du camp de concentration volontaire, de nos pacifistes.

Mais il y a une autre considération qu'il ne faut pas oublier dans l'examen de la licéité de la guerre. Il ne faut pas seulement qu'elle soit nécessaire en ce sens qu'il n'est pas d'autres moyens qu'elle d'obtenir justice et réparation pour les torts commis; il faut aussi que celui qui l'entreprend ou la continue librement ait l'espoir fondé de la gagner. Aucune raison ne peut justifier d'entreprendre ou de continuer librement une guerre que l'on sait ne pouvoir gagner. Celle-ci devient alors immorale.

Or ceux qui ont poussé notre peuple aux émeutes et aux résistances à l'autorité, ceux qui ont soufflé à notre peuple, bon mais excitable, des passions anti-anglaises qui ne pouvaient être que funestes pour nous, ceux qui parlaient de renverser l'Empire britannique et qui ont applaudi aux malheureuses révoltes de l'Irlande en espérant le soulèvement des Indes, étaient-ils à ce point illusionnés de croire qu'ils allaient nous mener par quelque succès vers l'indépendance? Nous ne pouvons le croire, comme nous ne pouvons croire qu'aucun homme se refuse à voir quels dangers, plus grands aujourd'hui que jamais, surgiraient pour nous de l'autonomie complète du Canada indépendant. Il est vrai que quelques-uns prétendent, de ceux qui pensent qu'il suffirait pour être indépendants de notifier les puissances de notre décision, que l'Angleterre en abandonnant le Canada à son sort, en brisant le lien colonial, devra établir que les stipulations du traité de Paris en notre faveur continueront d'être inviolables. Nous n'inventons pas cette consultation qui nous a été bien expressément énoncée; elle montre en passant quels juristes et quels politiques fantaisistes veulent décider de nos destinées. Mais sortons du domaine de ces fantaisies, pour

revenir aux réalités et aux besoins impérieux de notre condition présente.

* * *

Le monde a besoin de concorde, l'empire britannique a besoin de concorde, le Canada a besoin de concorde, et dans cette concorde à rétablir les catholiques en général et nous en particulier avons un rôle important et nécessaire à remplir. Par état comme par devoir, les catholiques sont des hommes d'ordre, comme ils sont des hommes de vérité, comme ils sont des hommes de charité.

Il nous appartient donc, à titre de devoir, dans le désarroi grandissant, dans le soulèvement des éléments de désordre, de maintenir en vue, de défendre et de faire accepter les vérités et les solutions qu'exige le bon ordre. Nous devons aider tous les bons éléments qui s'emploient chez les gouvernants et chez les gouvernés, à défendre la société, l'ordre établie, les traditions qui font la vie et la prospérité d'une peuple. Nous ne devons jamais être des éléments de révolution, mais des forces de conservation, d'amélioration. Il faut que nous soyons et que nous paraissions tels, non pas, si l'on peut dire, passivement, mais activement et résolument.

Le Play, que nous citons en commençant cet article, a décrit une situation qui n'a malheureusement pas cessé d'être réelle et qu'il vaut la peine de rappeler.

"Qu'on le sache bien, écrivait-il en mars 1871, qu'on ne cesse de le dire et de le redire. Le mal ne vient pas seulement des ignorants, des égarés, des pauvres qui forment l'armée des communistes. Il vient principalement des maîtres qui donnent le mauvais exemple à leurs serviteurs, des riches qui ne remplissent pas leurs devoirs envers les pauvres et envers le pays, des manufacturiers qui accumulent dans une dépravation affreuse des masses dégradées, des municipalités qui emploient le meilleur des campagnes à multiplier des villes malsaines et à y attirer toute la corruption de l'Occident, des gouvernants qui méditent et provoquent des guerres injustes, des savants et des lettrés qui propagent depuis cent ans les sophismes de Rousseau sur la perfection originelle, *enfin des honnêtes gens qui, n'ayant pas à se reprocher ces méfaits et donant même leur adhésion aux principes éternels du bien conservés par la pratique des autorités sociales, restent inertes, et refusent toute coopération pour les répandre autour d'eux. J'ose ajouter que ces derniers ont fait le plus grand mal; car ils nous ont endormis et nous ont inspiré une confiance non fondée, pendant que les masses de l'Internationale et toutes les catégories d'égarés et de méchants travaillaient de concert à la ruine de la société.*"

* * *

Le reproche assez fondé que Le Play adressait ainsi aux "honnêtes gens", il ne faut pas qu'on l'a-

dresse aux catholiques de notre Canada qui a trop besoin d'eux pour qu'ils soient excusables de se dérober à l'accomplissement de leur devoir. Or ce devoir n'est pas de démolir mais d'édifier; il n'est pas d'ébranler mais de consolider l'organisation sociale, l'organisation sociale actuelle. Car ce qui existe actuellement, tout imparfait et défectueux qu'il soit, ne pourrait plus aujourd'hui être construit aussi bien qu'il l'est. Ni les matériaux ni les ouvriers ne sont aujourd'hui égaux à ceux d'alors; ils leur sont inférieurs, et les éléments de perturbation auxquels l'organisation sociale doit résister, sont plus actifs et plus puissants qu'ils n'étaient il y a quelques vingt ans. Plus que jamais il faut se demander avant de démolir quelqu'un ou quelque chose faisant partie de l'organisation sociale: Par qui ou par quoi de meilleur est-on assuré de pouvoir le remplacer?

* * *

Ainsi, pour prendre quelques exemples, on a dit assez de mal, en certains quartiers, de notre constitution fédérale et l'on a même parlé de briser le lien fédératif. Or si nous avions aujourd'hui à reconstruire une constitution du Canada, il n'est pas probable que nous puissions obtenir mieux ni même aussi bon, et il est tout à fait probable, étant donné toutes les circonstances actuelles, que nous obtiendrions beaucoup moins bon.

Pareillement pour notre régime des deux partis qui a ses grands défauts, mais qui est encore moins mauvais, par la discipline qu'il impose et par l'autorité qu'il reconnaît aux chefs, que l'émiettement de la députation en fractions minimes, sans consistance, où le grouillement des intérêts et des ambitions moins coordonnés et plus facilement multipliés, décompose davantage l'organisme social, en l'abandonnant à l'anarchie d'un individualisme sans frein. Avant de détruire les partis, il faut donc avoir de quoi les remplacer avantageusement, et, en attendant de l'avoir, il est sage et prudent d'en tirer le meilleur parti possible, de les améliorer autant qu'ils peuvent l'être, d'encourager le mieux disposé, enfin d'agir positivement, dans un but de construction et de réparation, et non pas négativement, dans le seul but de critiquer amèrement, orgueilleusement, et de démolir avec fracas.

Il faut en toutes choses considérer la fin, le résultat, a dit la sagesse des nations, et aucune institution mieux que l'Eglise, qui est pourtant une puissance dont les dogmes sont immuables, dont les droits sont divins et inamissibles, n'a pratiqué ce sage conseil au cours de son histoire. On parle de l'intransigeance de l'Eglise. Certes cette intransigeance est réelle dans le domaine du dogme, dans la garde des droits, des vérités dont Dieu lui a confié le dépôt. Toute vérité assurée, certaine, est de sa nature intransigeante en face de l'erreur qui la contredit. Mais dans l'ordre des choses pratiques, dans la patience à souffrir et à

tolérer ce qu'elles ne pouvait empêcher, dans la conciliation dont elle a témoigné chaque fois qu'elle a pu augmenter ainsi la somme de bien qu'il lui était possible de faire, quelle institution a été plus conciliants, plus patiente, moins intransigeante que l'Eglise? Elle n'a refusé sa coopération à aucune bonne œuvre, à aucun pouvoir établi, à aucune bonne volonté, dès qu'il lui a paru possible de faire du bien aux hommes, à leurs âmes, à leurs sociétés.

* * *

Nous pourrions multiplier ici les exemples, et nous pourrions multiplier aussi les applications pratiques. Contentons-nous d'en signaler une.

Dans tout l'univers, en Angleterre, au Canada, il y a actuellement, en face du danger social commun, comme un instinct de conservation qui regarde du côté des catholiques et de l'Eglise. Comme les désordres de 1848 avaient rendu Thiers très empressé à tendre les bras au clergé et à l'Eglise, ainsi, mais plus sérieusement, des hommes politiques sérieux et clairvoyants s'aperçoivent qu'il y a plus de vrai que ne le pensait ce sinistre farceur de Voltaire dans sa parole célèbre: *il faut une religion pour la canaille*. On aurait pu faire observer à Voltaire qu'il en avait alors grand besoin. Il est certain que la canaille pousse vite en tout lieu et sous tout climat d'où l'on a chassé la religion.

En tout cas, l'expérience faite péniblement enseigne aujourd'hui à tout observateur qui voit et qui dans les désordres du monde, que la religion est nécessaire au maintien de la société, et que le catholicisme n'est pas aujourd'hui de trop pour aider à faire face aux dangers qui grandissent. En Angleterre tout particulièrement, les chefs de la nation comptent sur les catholiques pourtant peu nombreux, et ceux-ci, par le concours actif qu'ils apportent à la vie nationale, aux éléments d'ordre et de conservation, ont acquis une heureuse influence, beaucoup plus grande que celle à laquelle leur nombre restreint leur donne droit de prétendre. Au Canada, il y a également chez ceux qui nous appelons d'une expression un peu attristée "nos frères séparés," beaucoup d'esprits lucides et loyaux qui voient clairement à la lumière des faits, que l'Eglise et les Catholiques sont un élément d'ordre solide, non seulement utile mais nécessaire à la conservation de nos institutions sociales et politiques, à la vie normale et progressive de notre peuple. Notre Eglise, notre religion nous préserve mieux que toute autre influence de cette esprit d'anarchie et de désordre qui se répand si aisément partout ailleurs, même quand il n'éclate pas dans les horreurs du bolchévisme.

* * *

Cette situation nous impose le devoir de faire produire à notre catholicisme professé sans déguisement et sans ostentation, les fruits de salut social, de

salut national, qui en manifesteront la vertu bienfaisante pour tout le pays. C'est par ce rayonnement de son influence dans la société, dans la patrie autant que dans les âmes et dans les familles, que le catholicisme a sauvé autrefois la société des cruautés et des corruptions qui eussent conduit le monde païen et le monde barbare à la ruine complète.

C'est encore le même paganisme jouisseur et la même barbarie sanglante qui menacent aujourd'hui la société déjà gravement atteinte. C'est à nous catholiques de manifester dans notre conduite plus encore que dans nos paroles la vertu unique, incomparable de notre religion. Et cette vertu nous la montrerons, nous la ferons agir, non pas en la dressant comme une arme de bataille toujours prête à l'attaque, à la critique, à la révolte, non pas en la tournant contre tous et chacun de ceux qui nous sont opposés ou étrangers, mais en répandant sa bonne lumière et sa douce charité, mais en la faisant accueillante et bienveillante pour tous ceux avec lesquels elle peut entrer en relation, avec lesquels elle peut travailler au bien commun. Il faut que toute bonne volonté nous trouve prêts à coopérer avec elle pour assurer l'influence des meilleurs éléments et même des moins mauvais, en autant qu'ils veulent ce qui est bon et honnête, de crainte que, repoussés par nous, ils ne soient forcés de subir l'influence et l'alliance de nos pires ennemis, qui sont aussi les plus dangereux ennemis de l'ordre social et politique. Les jours sont maintenant passés où les éléments d'ordre étaient assez nombreux et assez forts pour se diviser sans risquer de laisser passer la victoire du côté des ennemis. Il serait aujourd'hui insensé et criminel de se renfermer et même de se barricader dans une abstention hostile à tout le monde et réfractaire à toute alliance, sous prétexte que ceux avec qui nous pourrions coopérer ont eu des torts envers nous et même en ont encore. Le bien commun doit passer avant le bien particulier, le bien de tout le Canada ne doit pas être sacrifié à la cause particulière d'aucune de ses parties, surtout si l'abandon du bien général entraîne, comme il arrive presque toujours, la perte du bien particulier trop égoïstement défendu.

A ce sujet, on nous permettra bien de citer ici le témoignage d'un ami de notre cause, d'un fils de notre race, établi depuis près de vingt ans aux Etats-Unis et qui n'a cessé de suivre de l'esprit et du cœur les fluctuations et les perturbations de notre vie nationale. Voici ce que cet américain, toujours canadien, écrivait en janvier à un de nos amis:

"Je ne sais trop si j'exagère, mais l'avenir canadien-français m'apparaît sombre et plein d'incertitude. Les Anglais du Canada vont-ils continuer à gouverner sans vous? Allez-vous prendre de plus en plus l'air de Sinn Feiners: "against the government all the time"? Votre sort va-t-il se trouver de plus en plus

lié à la destinée hasardeuse et risquée de B... Peudant ce temps des journaux même du Canada exploitent habilement vos faiblesses et mettent sur l'Eglise du Canada français l'étiquette bourassiste; ce qui est, dans les circonstances actuelles, le meilleur moyen de la discréditer aux yeux des Anglais, des Américains et même des Français... Plusieurs de vos compatriotes vont peut-être s'orienter vers la chimère dangereuse de l'indépendance, croyant bien par là punir l'Angleterre des torts qu'elles ne vous a pas faits. Pendant ce temps-là, les Canadiens-Anglais gouverneront à eux seuls le Canada et vous laisseront vous débattre dans votre splendide isolement. C'est ce qu'on appelle, paraît-il, la politique salutaire du "bloc Canadien-français."; ce qui veut dire, en réalité, le gouvernement aux Anglais et la chicane aux Canadiens-Français."

Voilà une appréciation qui n'est guère réjouissante, mais qui pourra lui dénier de reposer sur un fondement de vérité?

Nous avons pourtant, en outre de notre supériorité religieuse comme catholiques, de belles et précieuses qualités nationales, des ressources intellectuelles et physiques qui ne le cèdent à aucun autre peuple et qui nous rendent supérieurs à bien d'autres. Il nous manque la cohésion et l'ensemble, c'est-à-dire l'ordre qui rend les efforts efficaces et sans lesquels on ne fait rien.

"Il y a ici de grands talents, écrivait Le Play, de Paris, à Claudio Jauvet, en 1870; mais tout cela se contrarie et s'annule, faute d'entente sur le choix de la doctrine et des maîtres du mouvement. Tout le monde veut commander; mais nul ne peut obtenir obéissance."

N'est-ce pas là un peu notre condition présente? Ah! que nous avons besoin d'entente et de concorde entre nous et aussi avec nos concitoyens d'autre race et d'autre religion!

J. A. LANDER.

PENSÉES

La morale est une plante dont la racine est dans le ciel, et dont les fleurs et les fruits parfument et embellissent la terre.

LAMENNAIS.

Ils ont bien perdu, nos paysans, dans leur contact avec les livres. Et qu'y ont-ils appris? une ignorance de plus: à méconnaître leurs devoirs.

EUGÉNIE DE GUÉRIN.

AUTOUR DE L'ÉCOLE

HEUREUX SYMPTÔMES

LA question scolaire et éducationnelle ne cesse de préoccuper chez nous les esprits et de soulever aussi les passions. Il y a là un bon signe et aussi un signe moins bon, selon qu'on s'occupe de la question d'une façon raisonnable ou d'une façon déraisonnable.

L'instruction de l'enfance et de la jeunesse est une chose nécessaire, mais il ne faut pas en attendre ce qu'elle ne peut donner. L'instruction ne donne ni ne remplace la religion, la morale, le caractère, la vertu, qui sont encore plus nécessaires et sans lesquels l'instruction devient facilement nuisible.

Il importe au bien de la nation que la généralité des citoyens puisse acquérir l'instruction nécessaire aux fonctions de chacun d'eux. Mais il importe, non moins nécessairement que l'ordre familial soit respecté et sauvegardé, que le père reste le maître de l'éducation et de l'instruction de ses enfants.

On a dit justement que l'Etat ne pouvait édicter une loi de contrainte scolaire que dans des cas exceptionnels où, sans une telle loi, le bien général de la nation serait sérieusement compromis. Autrement sa loi n'a pas pour objet le bien commun, mais le bien particulier, et encore de quelques individus seulement. Or le bien commun est le but essentiel de la loi.

Une loi de contrainte scolaire dans notre province n'est pas exigée par le bien des enfants en général, qui vont tous à l'école autant qu'ils le peuvent, à part de rarissimes exceptions. Et ces rarissimes exceptions, qui ne causent pas un tort sensible à la nation, ne justifient en rien une loi onéreuse et vexatoire pour toute la nation.

Que quelques rares enfants souffrent d'un manque d'instruction scolaire, que quelques autres souffrent d'un manque de nourriture suffisamment abondante et substantielle, que d'autres souffrent du manque de vêtements chauds, que d'autres souffrent du manque de surveillance de la part de leurs parents: le cas est le même au regard de l'Etat, avec cette différence que le manque d'instruction scolaire est encore un des moindres maux de ceux signalés ici. Pourquoi l'Etat ne fait-il pas des lois pour assurer un minimum de nourriture, de vêtements, de surveillance à tous les enfants avec organisation policière et sanctions pour en assurer l'exécution? Il en aurait plus le droit et plus besoin que d'établir la contrainte scolaire. L'argument du bien commun et du droit de l'enfant à son développement est plus solide encore dans ces cas que dans l'autre.

Si l'Etat se met en tête de supprimer tous les abus, il va lui falloir confisquer toutes les libertés.

Une loi de contrainte scolaire, surtout dans un pays comme notre province où rien ne la demande ni ne la justifie dans la conduite des parents, ne peut avoir pour but réel et pour effet que de faire faire le premier pas et le plus difficile à la mainmise usurpatrice de l'Etat sur l'instruction et la formation de l'enfance. Ce ne peut être et ce ne serait fatalement chez nous que l'introduction du socialisme scolaire.

Si l'Etat, dans les circonstances normales où nous sommes, avec une fréquentation scolaire et des progrès pleinement satisfaisants, a le droit de prendre à son compte, en l'enlevant aux parents, le contrôle de la fréquentation et de la durée de l'école, il a également le droit de déterminer les programmes et les doctrines de l'école, contrairement à la volonté des parents. Le droit naturel que l'on invoque avec raison en Ontario pour l'enseignement de la langue maternelle à l'école n'est pas plus sacré ni plus solide que le droit naturel qu'ont les parents de Québec de décider quel genre et quel degré d'instruction ils feront donner à leur enfants. C'est le même droit des parents, et les raisons que l'on invoque pour le violer dans notre province ne valent pas mieux que celles que l'on invoque pour le violer dans l'Ontario et dans le Manitoba.

Heureusement, nos gouvernants et nos classes dirigeantes ont chez nous, un sens de la justice et un amour de la liberté légitime plus éclairés et plus clairvoyants que dans certaines autres provinces. Aussi la réaction a-t-elle été plus énergique et plus générale en même temps qu'elle est partie de plus haut contre la reprise de la campagne malheureuse en faveur de la contrainte scolaire, où se laissent entraîner de fort braves gens trompés, à forces d'importunités et de fausses représentations, par d'astucieux meneurs dont les fins sectaires sont pourtant bien visibles. En observant la persistance tenace de leurs menées et la pauvreté ou même la fausseté des raisons qu'ils mettent en avant pour soutenir leur réclamation, on est bien forcé de conclure qu'ils ont d'autres motifs, d'autres intentions qu'ils n'osent pas manifester au public.

Nous n'avons pas l'intention de reprendre ni même de résumer un débat qui a été bien fait de la part des défenseurs du droit des parents, dans des livres, des conférences, des articles de journaux, où était bien certainement, l'autorité des raisons comme l'autorité des personnes.

Nous verserons seulement au débat, qui n'est pas fini, deux témoignages dont personne ne contestera l'autorité.

Avant que l'obligation scolaire fut établie en France, avec des résultats dont M. Georges Goyau a rendu témoignage dans son ouvrage si bien documenté *l'Ecole d'aujourd'hui*, le grand sociologue Le Play, qui voyait le travail qu'on faisait pour l'imposer aux parents, en parlait ainsi dans sa *Réforme sociale*:

"Un des projets favoris de ceux qui s'exagèrent le rôle social de l'enseignement primaire est l'établissement d'un régime où l'instruction serait obligatoire et gratuite, sous la direction de l'Etat et avec les subventions du trésor public.

"On ne saurait trop redouter, en France, la propagation de la doctrine qui impose l'obligation de l'enseignement... Le mal est déjà grand, et il serait encore aggravé par l'obligation et la gratuité de l'école. Les inconvénients dûs à ce nouvel envahissement de la vie privée par les pouvoirs publics ne seraient point compensés par les avantages qu'on a en vue. Il est manifeste que, sous notre régime communal subordonné aux bureaucraties du département et de l'Etat, l'instruction obligatoire prendrait bientôt un caractère oppressif et tracassier.

"Aucune nécessité ne nous conseille d'ailleurs de soumettre les populations à ce surcroît de dépendance. L'enseignement primaire reçoit chez nous un développement rapide, partout où les parents constatent qu'il qu'il peut rendre plus fructueux le travail de leurs enfants. Il languit, au contraire, dans les localités où cette utilité n'est point encore apparente. Les écoles surgissent spontanément, on ne saurait trop de redire, dès que les méthodes de travail réclament des ouvriers lettrés. *Les livres initiatifs et l'intérêt financier des familles seront donc, en cette matière, plus efficaces que l'obligation et la gratuité.* Enfin les contraintes scolaires, peu utiles en pratique pour les garçons, et antisociales, comme je l'expliquerai plus loin, pour les filles, seraient fort dangereuses au point de vue des principes. La religion est plus indispensable que l'instruction primaire. L'opinion publique, lorsqu'elle sera revenue sur ce point au sentiment du vrai, serait donc logiquement conduite à rendre le culte obligatoire. On serait ainsi ramené par degré aux anciens régimes sociaux qui prétendaient fonder sur les prescriptions de l'autorité le règne de la vérité et de la vertu. Les personnes qui, avec d'excellentes intentions, réclament ici le retour à la contrainte, se mettent donc en contradiction avec cet "esprit moderne" qu'elles invoquent à tout propos. Elles cèdent à un sentiment rétrograde d'autant plus dangereux, que l'intérêt à satisfaire est plus respectable." (*Réforme sociale*, ch. 47, art. 13.)

Voici maintenant un autre témoignage, non moins autorisé et non moins explicite, émis après que la loi de contrainte scolaire eût été mise en pratique en

France, celui de Taine, dans son dernier livre des *Origines de la France contemporaine*; *l'Ecole*. Ch. III. (p. 359 et seq. édit. in-12).

Après avoir dit quelques mots de la gratuité scolaire qui a précédé en France la loi de contrainte contre les parents et les enfants, gratuité qu'il qualifie d'"exaction fiscale, une nouvelle contrainte ajoutée à tant d'autres", Taine continue, parlant de l'Etat:

"Au reste, par instincts et tradition, il est naturellement enclin à multiplier les contraintes, et cette fois il ne s'en cache pas. De six à treize ans, l'instruction primaire devient obligatoire; le père est tenu de prouver que ses enfants la reçoivent, sinon à l'école publique, du moins dans une école privée ou à domicile. Pendant ces sept années elle est continue, et chaque année elle dure dix mois. L'école prend et garde l'enfant trois heures chaque matin et trois heures chaque après-midi; elle verse dans ces petites têtes tout ce que, pendant une période si longue, elle peut y verser, tout ce qu'elles peuvent contenir et au-delà : orthographe, syntaxe, analyse grammaticale et logique, préceptes de composition et de style, histoire, géographie, calcul, géométrie, dessin, notions de littérature, de politique, de droit, et finalement une morale complète, "la morale civique".

"Qu'il soit fort utile à chaque adulte de savoir lire, écrire, compter, et que, pour ce motif, l'Etat exige de chaque enfant ce minimum de connaissances, on peut ne pas désapprouver cette exigence de l'Etat; par le même motif et du même droit, il devrait, dans toutes les villes et villages des côtes, fleuves et rivières, installer, pour les riverains, des écoles de natation, et là commander à chaque garçon d'apprendre à nager."

M. Taine en vient ensuite à l'examen de l'utilité pratique de l'instruction ainsi imposée aux enfants en France : "Sur dix élèves de l'école primaire, neuf, fils ou filles de paysans et d'ouvriers, resteront dans la condition de leurs parents; la fille, adulte, fera toute sa vie, à domicile ou chez autrui, le blanchissage et la cuisine; le fils, adulte, confiné dans un métier, fera toute sa vie la même œuvre manuelle dans un atelier, dans son échoppe, sur son champ ou sur le champ d'autrui. Entre cette destinée de l'adulte et la plénitude de son instruction primaire, la disproportion est énorme; manifestement son instruction ne le prépare point à sa vie telle qu'il l'aura, mais à une autre vie, moins monotone, moins restreinte, plus cérébrale, et qui, vaguement entrevue, le dégoûtera de la sienne; du moins, elle l'en dégoûtera longtemps et à plusieurs reprises jusqu'au jour où ses acquisitions scolaires, toutes superficielles, se seront évaporées au contact de l'air ambiant et ne lui apparaîtront plus que comme des phrases vides: en France, pour un paysan ou un ouvrier ordinaire, tant mieux quand ce jour-là vient tôt.

"A tout le moins, les trois quarts de ces acquisitions sont pour lui superflues: il n'en tire profit ni pour

son bonheur intime, ni pour son avancement dans le monde ; et pourtant il est tenu de les faire toutes. En vain, le père de famille voudrait en limiter l'étendue, borner l'approvisionnement mental de ses enfants aux connaissances dont ils feront usage, à la lecture, à l'écriture, aux quatre règles, n'employer à cela que le temps nécessaire, la saison opportune, trois mois d'hiver pendant deux ou trois hivers, garder au logis la fille de douze ans pour aider la mère et prendre soin des derniers-nés, garder à ses côtés son fils de dix ans pour paître son troupeau ou piquer ses bœufs devant sa charrue. A l'endroit de ses enfants, de leurs intérêts, de ses propres besoins, il est suspect, il n'est pas bon juge ; l'Etat a plus de lumières et de meilleures intentions que lui. Par conséquent, l'Etat a le droit de le contraindre, et d'en haut, de Paris, l'Etat, en fait, le contraint. Comme autrefois, en 1793, les législateurs ont opéré d'après le procédé jacobin, en politiques despotes : ils ont dessiné dans leur esprit un type uniforme, universel et simple, celui de l'enfant de six à treize ans, tel qu'ils le souhaitent, sans raccorder l'instruction qu'ils lui imposent avec la condition qu'il aura, abstraction faite de son intérêt positif et personnel, de son avenir prochain et certain, exclusion faite du père, seul juge naturel et mesureur compétent de l'éducation qui convient à son fils et à sa fille, seul arbitre autorisé pour déterminer la quantité, la qualité, la durée, les circonstances, les contrepoids de la manipulation mentale et morale à laquelle ces jeunes vies, inséparables de la sienne, vont être soumises hors de chez lui.—Jamais, depuis la Révolution, l'Etat n'a si fort affirmé son omnipotence, ni poussé si loin ses empiètements et son intrusion dans le domaine propre de l'individu, jusqu'au centre même de la vie domestique. Notez qu'en 1793 et 1794 les plans de La Peletier de Saint-Fargeau et de Saint-Just étaient restés sur le papier : celui-ci, depuis dix ans, est entré dans la pratique."

Nous n'ajoutons rien à ces témoignages qui apportent au débat, outre le sentiment de deux auteurs que personne n'accusera d'obscurantisme ni de parti pris, le poids de hautes raisons politiques aussi valables pour la province de Québec que pour la France.

UN CAMPAGNARD.

PENSÉES

Il n'y a pas de chrétien sans prosélytisme. Jamais vous ne croirez assez pour vous, si vous ne croyez pas pour les autres. Ne dites pas : je veux me sauver ; dites-vous : Je veux sauver le monde ! C'est là le seul horizon digne du chrétien, parce que c'est l'horizon de la charité.

LACORDAIRE.

QUINZAINES LITURGIQUES

LE MOIS DE MARS — LE MOIS DE SAINT-JOSEPH.

Ernest Hello a quelques pages bien intéressantes sur le "privilege du mois de mars", qui est, d'après certaines traditions, le premier mois de la première année du monde, comme il est le mois de l'Incarnation du Verbe et le mois de la Rédemption du genre humain. Nous regrettons de n'avoir pas l'espace pour reproduire ces pages du beau livre *Physionomies des Saints*, où sont rapportées de si frappantes traditions.

Pour la généralité des fidèles, le mois de mars est le mois de saint Joseph, surtout au Canada. Décrivant la diffusion de la dévotion popularisée de saint Joseph avant et pendant le dix-septième siècle, le P. Faber nous dit qu'elle "embrassa tout le Canada".

Saint Joseph est, en effet, le premier patron officiellement reconnu et publiquement proclamé de notre pays, et M. Faillon raconte, avec de bien intéressants détails, les grandes fêtes célébrées à Québec en 1637, sous M. de Montmagny, pour la proclamation officielle du patronage de saint Joseph sur tout le Canada. Saint Joseph a été proclamé depuis patron de l'Eglise universelle par Pie IX, en 1847, et ce commun patronage est peut-être, avec bien d'autres motifs, un signe de notre vocation nationale unie à la mission de l'Eglise.

Bien des pages magnifiques ont été écrites pour louer les grandeurs de saint Joseph. Il en est de Ger-son ; de sainte Thérèse, de Bossuet, du cardinal Pie, qui sont plus connues. Citons celle qui suit, non moins belle et élevée, du P. Faber :

"Saint Joseph est à Bethléem, en Egypte, dans le désert et à Nazareth, comme l'ombre du Père Eternel. C'est là ce qui constitue sa sublime dignité. L'incommunicable et à jamais bénie paternité de Dieu lui est communiquée d'une manière figurative. Il est le père nourricier de Jésus : aux yeux du monde extérieur il passe pour son véritable père. Il en exerce l'autorité et remplit envers lui tous les devoirs de l'affection et de la sollicitude paternelles. Que dis-je ? dans sa nature humaine, Notre-Seigneur est subordonné à saint Joseph, lui qui, dans sa nature divine, ne pouvait jamais être subordonné au Père éternel. Les ineffables trésors de Dieu, Jésus et Marie, sont confiés à la garde de saint Joseph ; et lui-même est un trésor, en même temps qu'il est le gardien des trésors de Dieu. Il occupe une place dans le plan de la rédemption. Comme Jésus et comme Marie, il a ses types, ses précurseurs et ses prophètes dans l'Ancien Testament. Il prête son concours à Dieu pour tenir secret le mystère de l'Incarnation ; et, en sa qualité de représentant du

Père éternel, il nous rappelle constamment, dans son ministère auprès du saint Enfant, le souvenir de sa divinité. Par les fonctions qu'il remplit, il nous empêche d'oublier que Jésus est vrai Dieu et Fils du vrai Dieu. Aussi, tout en nous enseignant la plus douce familiarité envers Jésus, il nous enseigne en même temps le plus profond respect. D'un côté il nous encourage à nous approcher et à venir baiser les pieds de Jésus, et de l'autre il nous ordonne de tomber à genoux et d'adorer profondément l'éternel Nouveau-Né. Ainsi le ciel et la terre se trouvent réunis en lui à Bethléem dans ses doubles fonctions de représentant du Père éternel et de représentant des fidèles chrétiens... Nous sommes étonnés de voir que la familiarité doit être le trait distinctif de la dévotion à un aussi grand saint. Cependant, il nous est facile de comprendre que cette familiarité doit être la grâce spéciale accordée à cette dévotion: car il n'a surpassé tous les hommes dans l'esprit d'adoration que parce qu'il les a surpassés tous dans sa tendre familiarité avec Dieu."

Samedi, 1 mars.—Office de la Sainte Vierge du Samedi.

Dimanche, 2 mars.—Quinquagésime.

Ce dimanche, dans l'esprit de l'Eglise qui ne concorde pas avec l'esprit mondain se réjouissant au "dimanche gras", doit être employé à la prière suppliante inspirée par l'esprit de pénitence.

Voir l'introït de la messe :

Soyez-moi un Dieu protecteur et un lieu de refuge, pour me sauver; car vous êtes mon appui, mon asile, et pour la gloire de votre Nom, vous serez mon guide et vous me nourrirez.—En vous, Seigneur, j'ai espéré; que je ne sois jamais confondu ! délivrez-moi par votre justice et sauvez-moi.

La collecte reprend, en d'autres termes, la même supplication :

Daignez, Seigneur, exaucer nos prières dans votre clémence, et après nous avoir dégagés des liens de nos péchés, gardez-nous de toute adversité. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

Lundi, 3 mars.—Office de la fête.

Mardi, 4 mars.—S. Casimir, confesseur.

Fils d'un roi de Pologne du même nom, saint Casimir mourut à l'âge de vingt-cinq ans, en 1484, après avoir vécu dans la plus touchante et la plus généreuse piété. "La Passion de Jésus-Christ était l'objet continu de sa méditation et il assistait à la sainte Messe avec un esprit tellement uni à Dieu, qu'il semblait ravi hors de lui-même.

"Il s'appliqua, continue le récit du bréviaire, avec un grand zèle à l'augmentation de la foi catholique et à l'extinction du schisme des Ruthènes: c'est pour quoi il porta le roi Casimir son père à défendre par une loi aux schismatiques de bâtir de nouvelles églises

et de réparer les anciennes qui tombaient en ruines." Plein de charité pour les pauvres et d'une pureté si admirable qu'il préféra mourir plutôt que de rien faire qui aurait pu blesser sa chasteté, il mourut en pleine jeunesse, mais plein de mérites, après avoir prédit le jour de sa mort.

On fait aussi mémoire en ce jour de S. Lucius I, pape et martyr, mis à mort l'an 254, et enterré dans la catacombe de S. Calixte.

LE CAREME

Le Carême, consacré à la pénitence et sanctifié par le jeûne, est institué dans l'Eglise depuis le commencement du Christianisme. C'est Notre-Seigneur lui-même qui l'a institué par son exemple, et les apôtres en firent un précepte pour toute l'Eglise.

Le Carême rappelle la nécessité de l'expiation, la nécessité aussi de mettre un frein à la propension de l'homme vers la jouissance qui corrompt l'âme et vicie tout l'homme, corps et âme. La mortification du carême ne fait pas du bien seulement à l'âme, elle en fait même au corps qu'elle tonifie par une saine tempérance et par la diminution de l'élément animal dans la nourriture. Quand les médecins disent à tant de gens: "mangez moins de viande", ils prescrivent eux aussi le carême.

Dom Guéranger écrivait à ce sujet: "S'il faut en venir à examiner la question au point de vue de l'hygiène, n'est-il pas évident que cette profusion de nourriture animale, sans laquelle on prétend que les habitants des villes ne pourraient plus se soutenir, loin d'avoir fortifié la race, ne fait que l'affaiblir de jour en jour? Nous ne craignons pas de le dire, un temps viendra où les économistes sonderont cette plaie qui s'aggrave chaque jour, et déclareront que le seul moyen de relever l'affaiblissement qui se déclare toujours plus sensible à chaque nouvelle génération, est d'introduire dans l'alimentation des hommes une plus grande proportion de l'aliment végétal, et de suspendre quelquefois la nourriture animale qui, devenue excessive, altère de plus en plus le sang européen."

Mercredi, 5 mars.—Les Cendres.

"Souviens-toi, ô homme, que tu n'es que poussière, et que tu rentreras dans la poussière.

C'est la parole profonde de ce jour. Job et beaucoup d'autres personnages illustres de l'Ancien Testament se sont couverts de cendre et même l'ont mêlée à leur nourriture pour s'humilier sous la justice de Dieu et pour reconnaître le néant de leur être. "C'est que l'on sentait dès lors, dit très bien Dom Guéranger, le rapport qui existe entre cette poussière d'un être matériel que la flamme a visité, et l'homme pécheur dont le corps doit être réduit en poussière sous le feu de la justice divine. Pour sauver du moins l'âme des traits brûlants de la vengeance céleste, le pécheur courait à la cendre, et reconnaissant sa triste frater-

nité avec elle, il se sentait plus à couvert de la colère de celui qui résiste aux superbes et veut bien pardonner aux humbles.”

Ce sont ces sentiments de l'humilité avouant ses fautes et regrettant de les avoir commises, que l'Eglise demande pour ses fidèles dans les belles prières qu'elle récite en bénissant les cendres, en même temps qu'elle en demande le pardon.

Pendant que le prêtre distribue les cendres aux fidèles, le chœur interprète de ceux-ci, chante suppliant :

Changeons nos vêtements, couvrons-nous de la cendre et du cilice, jeûnons et pleurons devant le Seigneur; car notre Dieu est tout miséricordieux, et il nous remettra nos péchés... Réparons les péchés que notre aveuglement nous a fait commettre, de peur que, surpris tout à coup par le jour de la mort, nous ne cherchions le temps de la pénitence sans pouvoir le trouver. Regardez-nous, Seigneur, et ayez pitié de nous; car nous avons péché contre vous.

Voici l'introït et la collecte de la messe de ce jour :

Vous avez pitié de tous, Seigneur, et vous ne haïssez aucun de ceux qui vous avez faits: vous dissimulez les péchés des hommes pour leur laisser le temps de la pénitence, et vous leur pardonnez; car vous êtes le Seigneur Notre Dieu. Ayez pitié de moi, ô Dieu, ayez pitié de moi, car mon âme se confie en vous.

Accordez, Seigneur, à vos fidèles, d'accepter avec une piété sincère la solennité vénérable de ces jeûnes, et d'en fournir la carrière avec une dévotion que rien ne puisse troubler. Par Jésus-Christ Notre Seigneur.

A partir de ce jour jusqu'au dimanche de *Quasimodo* chaque jour de la semaine, chaque férie, indépendamment des fêtes de saints qui viennent y prendre place, a sa messe propre. Ces messes mériteraient d'être mieux connues et mieux suivies dans toutes leurs parties. Car elles sont fort belles et pleines de profonds enseignements. Faute d'espace, nous n'en donnerons que la collecte, mais nous la donnerons même aux jours de fête des Saints.

Jeudi, 6 mars.—Saintes Perpétue et Félicité, martyres.

Ces deux saintes jeunes femmes, l'une noble et l'autre esclave, mères d'enfants tout jeunes, avec leurs compagnons, souffrirent un cruel mais admirable martyre, à Carthage, l'an 203. Le récit de ce martyre, resté en perpétuel souvenir dans toute l'Eglise, est un des plus beaux et des plus dramatiques de toute l'histoire des premiers siècles. Il offre cette intéressante et extraordinaire particularité qu'une partie en a été écrite par sainte Perpétue elle-même et c'est elle-même qui a raconté les tentatives touchantes de son père payen, la suppliant, au nom de sa vieillesse et aussi de son enfant encore à la memelle, de ne pas les abandonner. Exposées aux bêtes qui les tourmentèrent et les déchirèrent sans les mettre à mort, ces saintes martyres et

leurs compagnons Saturnin et Révoocat périrent finalement par le glaive dans l'amphithéâtre. Une autre de leurs compagnons Sécundulus était mort en prison.

Voici l'oraison de la férie dont l'office fait mémoire.

O Dieu, que le péché offense et que la pénitence apaise, écoutez dans votre clémence les prières et les supplications de votre peuple, et daignez détourner les fléaux de votre colère que nos péchés ont mérités. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

Vendredi, 7 mars.—Saint Thomas d'Aquin.

Après avoir prêché et enseigné par sa parole pendant la plus grande partie de sa vie, saint Thomas d'Aquin, de l'Ordre de S. Dominique, appelé le docteur angélique pour l'élévation, la pureté et la lumineuse clarté de sa doctrine, reste depuis plus de six siècles le théologien pour ainsi dire officiel de l'Eglise. Les exemples de sa vie, qu'il termina en 1274 à l'âge de cinquante ans, furent admirables, mais plus admirable encore est sa science merveilleuse, aussi sûre et sage que bien ordonnée. C'est à cette science théologique et philosophique que l'Eglise ramène les esprits qu'elle garde dans le chemin de la vérité en tout temps, mais surtout aux époques où les ténèbres de l'erreur se font plus épaisses, où les maîtres de l'erreur multiplient leurs sophismes et leurs fallacieuses séductions. C'est pour cette raison que les derniers papes ont tant insisté sur le retour, sur l'attachement à la théologie et à la philosophie de S. Thomas, proclamé le patron de toutes les écoles catholiques.

Voici la collecte de la férie :

Favorisez dans votre bonté, Seigneur, les jeûnes dont nous avons commencé le cours; afin que, remplissant dans nos corps cette observance, nous puissions aussi l'exercer d'un cœur sincère. Par Jésus-Christ, notre-Seigneur.

Samedi, 8 mars.—S. Jean de Dieu.

Tout dévoué aux soins des malades, S. Jean de Dieu était né en Portugal. Il fonda d'abord deux grands hôpitaux à Grenade et bientôt un ordre religieux, les Frères Hospitaliers dénommés aussi aujourd'hui les Frères de S. Jean de Dieu. Il répandit ainsi son œuvre en diverses contrées où elle continue sa mission de charité. S. Jean de Dieu mourut en 1550 et fut canonisé par le Pape Alexandre VIII. Léon XIII l'a nommé patron des hôpitaux et des mourants.

Dimanche, 9 mars.—I Dim. du Carême.

L'office du premier dimanche du carême est de première classe. En voici l'introït :

Il m'invoquera, et je l'exaucerai, je le délivrerai et je le glorifierai: je le rassasierai de longs jours. Celui qui habite dans l'asile du Très Haut demeurera sous la protection du Dieu du ciel.

O Dieu ! qui purifiez chaque année votre Eglise par la pratique du carême : faites que vos serviteurs accomplissent par leurs bonnes œuvres le bien qu'ils s'efforcent de mériter par leur abstinence. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

Saint Grégoire le Grand a bien exprimé dans l'hyme des Vêpres du carême les sentiments dont les fidèles doivent s'inspirer en ce temps de pénitence. En voici la traduction :

Créateur plein de bonté, daignez écouter les prières que nous vous offrons avec larmes, au milieu des jeûnes de cette sainte Quarantaine.

Vous qui scrutez le fond des cœurs, vous connaissez notre faiblesse ; nous revenons à vous ; donnez-nous la grâce du pardon.

Nous avons beaucoup péché ; pardonnez-nous à cause de notre aveu ; pour la gloire de votre Nom, apportez le remède à nos langueurs.

Faites que la résistance de notre corps soit abattue par l'abstinence, et que notre cœur, soumis à un jeûne spirituel, ne se repaisse plus du péché.

Trinité bienheureuse, Unité parfaite, rendez profitable à vos fidèles le bienfait du jeûne. Amen.

Lundi, 10 mars.—Les Saints Quarante Martyrs.

Les Saints Quarante Martyrs de Sébaste en Arménie, étaient quarante soldats de l'armée impériale, qui firent profession ouverte de leur foi chrétienne sous l'empereur Licinius et le gouverneur Agricolaus. Ils furent condamnés à subir le supplice du froid, exposés sans vêtement sur un étang glacé en plein hiver. Ils périrent dans ce supplice, après avoir eu les jambes cassées, l'an 316.

Voici l'oraison de la messe de la férie :

O Dieu Notre Sauveur, convertissez-nous : et afin que le jeûne du Carême nous profite, éclairez-nos âmes de vos célestes instructions. Par Jésus-Christ.

Mardi, 11 mars.—Office ferial.

Voici l'introït de la messe et l'oraison.

Seigneur, vous vous êtes fait notre refuge de génération en génération. Vous êtes de toute éternité et à jamais. Avant que les montagnes n'eussent été faites, que la terre et le monde n'eût été formé, vous êtes Dieu de toute éternité et à jamais.

Regardez favorablement votre famille, Seigneur, et faites que notre âme, en se châtiant par la mortification de la chair, se distingue à vos yeux par l'ardeur de ses désirs. Par Jésus-Christ Notre Seigneur.

Mercredi, 12 mars.—S. Grégoire le Grand.

De famille sénatoriale, saint Grégoire fut d'abord moine bénédictin et fondateur de plusieurs monastères de son ordre. Il fut fait cardinal et envoyé comme légat à Constantinople par le pape Pélage, dont il fut ensuite

le successeur. Pour la défense de la foi comme pour l'établissement du culte liturgique, par ses écrits et par son zèle pour la conversion des peuples non chrétiens, saint Grégoire I a justement mérité son surnom de Grand. C'est lui qui est considéré comme l'apôtre de l'Angleterre où il envoya le moine Augustin avec quarante autres bénédictins qui convertirent le peuple des Angles. Il fut le principal organisateur de la liturgie romaine. Ses écrits lui ont mérité le rang de Docteur de l'Eglise. Il mourut à Rome, l'an 604, et son corps repose à Saint-Pierre, où il a sa chapelle.

C'est aujourd'hui le mercredi des Quatre-Temps du Carême et voici l'oraison de l'Eglise en ce jour.

Regardez avec bonté, Seigneur, la dévotion de votre peuple, afin que ceux qui mortifient leurs corps par l'abstinence soient nourris et fortifiés selon l'esprit par le fruit des bonnes œuvres. Par Jésus-Christ Notre Seigneur.

Jeudi, 13 mars.—Office ferial.

L'oraison de ce jour est la même qu'hier, mais voici l'introït propre de la messe.

La louange et la splendeur sont devant lui ; la sainteté et la magnificence dans son sanctuaire. Chantez au Seigneur un cantique nouveau, chantez au Seigneur, terre entière.

Vendredi, 14 mars.—Office ferial. Quatre-Temps.

Voici la supplication de l'Eglise dans l'introït et dans la collecte :

Délivrez-moi de mes tribulations ; voyez mon humiliation et ma peine et remettez-moi tous mes péchés. Seigneur, j'ai élevé mon âme vers vous. Mon Dieu, je mets en vous ma confiance, que je n'aie pas à rougir.

Soyez, Seigneur, propice à votre peuple ; vous lui inspirez la piété envers vous, que votre miséricorde le soutienne maintenant de son bienfaisant secours. Par Jésus-Christ Notre Seigneur.

Samedi, 15 mars.—Office ferial. Quatre-Temps.

L'Eglise insiste dans la supplication :

Que ma prière pénètre jusqu'à vous : prêtez l'oreille à ma supplication, Seigneur. Seigneur, Dieu de mon salut, j'ai crié le jour et la nuit devant vous.

Tel est l'introït et voici la collecte :

Regardez, Seigneur, votre peuple d'un œil favorable, et, dans votre clémence, détournez de lui les fléaux de votre colère. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

Si ces prières paraissent identiques, ou à peu près, dans leur fond, la variété abondante de leur expression montre combien le sentiment qui les inspire doit pénétrer toute l'âme du chrétien.

L'ABBÉ J.-A. D'AMOURS.

Tout luxe corrompt ou les mœurs ou le goût.

JOUBERT.



NOUS LES VAINQUEURS



AVANT de publier ce bel article du distingué collaborateur de l'Echo de Paris, il nous fait plaisir de citer d'abord quelques lignes du même journal annonçant le retour de son rédacteur :

“Notre collaborateur FRANC-NOHAIN est de retour au milieu de nous.

“Nos lecteurs savent que, réserviste de l'armée territoriale et mobilisé comme garde-voie, Franc-Nobain, qui avait demandé aussitôt à passer dans une unité active et à partir au front, revient lieutenant de chasseurs alpins, décoré de la Croix de guerre avec cinq citations, et chevalier de la Légion d'honneur.”

Voici maintenant l'article de Franc-Nobain :

Combien la plume est lourde entre mes doigts, pour écrire cet article de retour, où je voudrais mettre tout mon cœur !... Je pense aux dernières lignes que j'ai publiées ici, à la fin de 1914, lorsque prenant congé, je vous déclarais que vous ne reverriez plus qu'après la victoire ma signature dans notre journal. J'y ai songé bien des fois, au cours de ces quatre années, à cette promesse que je m'étais faite et à vous-mêmes—j'y ai songé en Lorraine et à l'Hartmann, j'y ai songé en Champagne et au Chemin des Dames, j'y songeais aux minutes anxieuses de la retraite dans le Tardenois, et hier encore, parmi les marais de l'Yser... Et je me disais que ce serait *chic*, tout de même, d'en revenir avec ses quatre membres, et de l'écrire, cet article, — “un bel article, j'espère !...” — me répétaient souvent, en riant, mes camarades...

Tant pis, ma foi, mes camarades, si ce premier article n'est pas le “bel article” que vous attendiez : me voici revenu avec mes quatre membres, avec quatre ans de plus aussi, et c'est le moins gai ; mais surtout je crois, avec une autre âme...

Je suis stupéfait quand j'entends des gens se demander encore, à l'heure qu'il est s'il y aura quelque chose de changé, en France, après la guerre ? Quelque chose de changé,—mais il y a la victoire, et il me semble pourtant que c'est bien quelque chose, et que c'est même tout, — tout simplement !...

Parmi tant de mots admirables de poilus, que j'ai entendus pendant ces quatre ans, il en est un qui demeure gravé dans ma mémoire, comme le point final de ce florilège du pittoresque héroïque. C'était quelques jours avant l'armistice, alors que l'on sentait la Bête atteinte, traquée, forcée, prête à se rendre. Autour d'une poignée de prisonniers de braves chasseurs goguenardaient. Un officier boche, avec cette parfaite connaissance de notre langue, et même de notre argot que possédaient tant de ces anciens espions, s'adresse à l'un de ses gardiens, l'interpelle : — Vous

pouvez avoir le sourire : dans moins d'une semaine, l'armistice sera signé !

Et notre homme, de répondre :

—L'armistice, bien sûr ; mais c'est d'abord ta gueule, que nous voulions, la voilà—et c'est pour ça, tu l'as dit, qu'on a le sourire !...

Ah ! le beau sourire, en effet, large, épanoui, sans arrière-pensée, sans contrainte !... Il faut se dire que, depuis près d'un demi-siècle, nous avons perdu ce sourire-là ! Il y avait une amertume à tous les fruits de notre génie, une ombre à tout son rayonnement ; nous étions un peuple aimable, spirituel, charmant, mais nous étions un peuple de vaincus ; nous nous sentions humiliés au fond de nous-mêmes, et, sans vouloir nous l'avouer, mécontents de nous et des autres ; nous vivions dans une atmosphère de malaise qui nous rendait souvent injustes et toujours inquiets, en dépit de nos apparences sceptiques et légères ; et s'il est vrai que nous semblions rire de tout, c'était pour oublier ce qu'il nous restait à pleurer.

Mais maintenant nous n'avons plus rien à oublier, nous n'avons plus qu'à nous souvenir.

J'étais avec les premières troupes françaises qui sont entrées dans Aix-la-Chapelle. Les régiments défilaient par compagnies accolées et c'était, dans la Wilhelmstrasse, comme une forêt de baïonnettes en marche. Mais, plus impressionnant cent fois que les baïonnettes, ce qu'il fallait voir, c'était le regard des hommes, leur regard clair, sous le front levé, la taille dressée ; nulle arrogance, mais une telle assurance aisée, tranquille et fière :—Eh bien ! oui, c'est nous, c'est nous, les vainqueurs, et nous ne l'avons pas volé !...

Nous les vainqueurs !... L'armistice, gage de notre victoire, a beau être signé depuis plus de deux mois, je ne puis croire que tous les Français ne se réveillent pas encore chaque matin avec une sorte de fièvre joyeuse, le cœur débordant d'allégresse, avec le sang qui bout plus fort dans les veines :— Nous sommes vainqueurs !...

Oui, je sais, il y a de graves problèmes, et les restrictions, sans aller plus loin, sont peu propices à la joie de vivre... Parbleu ! je me rappelle que, le jour de l'armistice là-bas, de l'autre côté de l'Escaut, — et pourtant, Dieu sait si nous nous étions, et depuis longtemps, promis de boire du champagne, “quand ça serait fini” !... — le jour de l'armistice, le ravitaillement difficile était en retard, nous l'avons fêté en mangeant du singe, et en buvant du thé peu sucré ; mais je vous garantis qu'on était bien contents tout de même !...

Etre vainqueurs, ce n'est pas tout, mais c'est le commencement de tout. Et nos enfants, si nous som-

mes sages, ne devraient plus avoir qu'à travailler et à s'aimer.

Car nous n'allons pas, je suppose, continuer nos disputes mesquines, nos luttes intestines énervantes et stériles : si nous avons de la haine de reste, les Boches, sont là, nous n'en garderons jamais trop pour eux !

Mais des haines entre nous ? A quoi servirait d'avoir combattu côte à côte, peiné et souffert ensemble, à quoi servirait cette magnifique et féconde fraternité des armes, si nous ne savons pas demeurer des frères dans la paix ?

Nous n'allons pas recommencer à proclamer la supériorité de l'organisation allemande, qui aboutit à la défaite et au bolchévisme ? Nous n'allons pas recommencer à nous diminuer, à nous "débîner" systématiquement, quand le monde entier s'incline devant l'œuvre immense que nous venons d'accomplir. Au nom des morts, dont le sang fit germer cette œuvre, au nom des vivants qui la prolongeront, nous Français, nous vainqueurs, nous avons le droit et le devoir de marcher en redressant la taille, comme les poilus d'Aix-la-Chapelle, le regard clair et le front levé.

Oh ! bien sûr, il y aura toujours quelques fripouilles, il y aura toujours un certain nombre d'imbéciles, mais il dépend de nous que ces imbéciles et ces fripouilles ne se donnent pas, à la faveur de nos dissensions, l'allure d'une majorité ; il dépend de nous, de notre union renforcée, de notre fraternité persistante, que les fripouilles s'enlisent dans leur boue, que les imbéciles trébuchent dans l'indifférence et sous les risées.

Nous ne prétendons pas que tout va bien, que la victoire est la panacée universelle de toutes les difficultés et de toutes nos misères, et qu'il n'y a plus rien à faire, rien à chercher, rien à trouver, maintenant que nous sommes victorieux.

Mais c'est précisément parce qu'il y a encore des injustices à réparer, des sujets de mécontentement, hélas ! trop légitimes, à apaiser et à détruire, c'est pour cela que nous ne devons pas éparpiller nos efforts, ni surtout les contrarier.

Au lieu de dire que tout va mal et de le constater simplement, l'injure à la bouche, mais les bras croisés, mettons résolument, loyalement, d'un commun accord, le meilleur de nous-mêmes à tâcher que tout aille mieux. La défiance est une faiblesse, elle suit l'angoisse des défaites, elle est la rançon des vaincus. Conscients de notre victoire et de notre force, faisons-nous confiance les uns aux autres. Au fond, il y a très peu de gens,—les Boches et leurs amis exceptés,—qui soient méchants et malintentionnés par système ou par nature. Il y a surtout beaucoup de malentendus entre les hommes, mais quand on se trompe de bonne foi, on devrait toujours finir par s'entendre.

Tenez, vous le savez de reste, je n'aimais pas beaucoup les instituteurs, j'entends, du moins, certains instituteurs antimilitaristes et syndicalistes...

Eh bien ! c'est un petit instituteur, un de ces "pense-petit", comme nous les appelions, sans vou-

loir, d'ailleurs, généraliser,—et il me l'avait rappelé quelquefois avec malice, à notre popote de lieutenants,—qui, blessé d'une balle au ventre, au début de l'affaire de Moronvilliers, comme je m'approchais de la civière sur laquelle on le transportait, et que le sachant perdu, je balbutiais :—"Bon courage !—Pourquoi me souhaiter du courage, a-t-il répliqué : je n'en ai jamais manqué !..."

Alors il s'est aperçu que je me détournais pour cacher mes larmes ; il m'a pris par la main, et il m'a dit :

—Ça ne fait rien, ça n'est pas triste, c'est pour la France !...

Imaginez une telle scène racontée jadis, de tels sentiments évoqués, de telles phrases prononcées, au Congrès de Chambéry ; et les haussements d'épaules, les grognements, les huées...

Ainsi nous méconnaissions les autres, qui se méconnaissaient eux-mêmes et qui nous méconnaissaient : au juste, nous ne nous connaissions pas. La guerre nous a appris à nous connaître ; la victoire doit nous permettre de nous aimer.

Je me suis rencontré avec un vieux colonel qui, un jour où nous lui reprochions de s'exposer trop souvent sans raison, expliquait :

—La mort, qu'est-ce que nous voulez que ça me fasse ? J'ai rempli ma vie. Alors, quand j'arriverai devant le bon Dieu, il me dira :—Ah ! c'est vous, colonel ? Vous n'avez pas fait des choses bien épatantes, mais vous avez fait ce que vous avez pu, et jamais le mal, du moins exprès ; eh bien ! ça ira comme ça, mettez-vous à ma droite, et n'en parlons plus !...

La France, aujourd'hui, doit ressembler au paradis du colonel V..., si, dans la sérénité de la victoire, nous savons affronter, non plus la mort, mais la vie, avec de la bonne humeur et de la bonne volonté.

FRANC-NOHAIN.

—L'Echo de Paris.

PENSEES

Si l'attachement au culte divin est le garant le plus assuré de la grandeur d'un Etat, le mépris de la religion est la cause la plus certaine de sa décadence.

MACHIAVEL.

Qui est capable d'écouter une question contre Dieu et de se laisser ébranler par le moindre doute, est capable d'avalier tout le poison.

BOSSUET.



Au large de la Conférence de la Paix



JE ne sais plus si c'est par monsieur Wilson ou par les Bolshéviques que fut édicté le principe que les *peuples peuvent librement choisir leur destinée*, doctrine qui inspirera les décisions des délégués à la Conférence de la paix dont les Canadiens-Français sont exclus! C'est la réalisation des vieilles tendances nationalistes, conscientes ou non, qui existent chez toutes les races de la terre. Quelle est notre situation nationale en cette période de recommencement? C'est ce que j'aimerais à examiner succinctement dans ces quelques paragraphes.

Au point de vue politique, quoiqu'en disent nos ennemis, nous sommes bien modérés, car nous venons de déclarer à la législature de Québec que nous désirons rester dans la confédération canadienne. Nous n'avons pas même insisté pour être représentés à cette réunion mondiale qui va refaire la géographie et changer les frontières. Que font les Irlandais, à qui on nous a souvent comparés durant la guerre? Le Sinn Fein proclame une république et déclare l'Irlande indépendante de la Grande-Bretagne, après avoir ouvertement sympathisé et pactisé avec l'Allemagne. Rien de cela chez nous. Les Australiens qui ont aussi refusé la conscription, annoncent à Paris par la voix de monsieur Hughes, leur premier ministre que "après avoir combattu pour la liberté sur les champs de bataille, ils sont arrivés au même moment de leur histoire que les Américains en 1776, c'est-à-dire, l'indépendance de l'Angleterre, et que seul un lien de sentiment les attachait à la métropole." Encore une fois, nous ne sommes pas si avancés et bien plus modestes dans nos prétentions que les Irlandais et les Australiens qui pourtant parlent la langue commune à tout l'empire. Nous nous en tenons donc à la légalité constitutionnelle et on ne peut pas nous accuser de déloyalisme.

Nous voulons simplement demeurer fidèles aux traditions de nos pères qu'exprime la formule: *notre langue, nos institutions, nos lois*. Nos législateurs, nos éducateurs, notre clergé et nos sociétés patriotiques ont charge de ces revendications. Notre opinion publique est très en éveil de ce côté-là. Les journaux et les conversations nous apprennent que les Canadiens-français sont toujours sur le qui-vive pour parer à tout danger. Et je n'insiste pas. Mais est-ce bien tout?

Comment se manifeste la personnalité d'un individu, ou d'une collectivité d'individus, telle qu'une nation? C'est non-seulement par la langue et les institutions, c'est-à-dire, les coutumes, mais aussi par l'élément de beauté que nous ajoutons à certaines activités et objets de notre vie. Ceci est peut-être

une manière un peu vague de parler de l'art en général. Il n'est pas inutile de savoir comment nous sommes nationalistes dans notre conception de l'esthétique! C'est à cela qu'on juge de la qualité de l'âme d'un peuple et comment il est affecté par les influences du dehors.

Je n'ai ni l'intention ni la capacité de faire une enquête approfondie sur l'art chez nos compatriotes. Je ne veux qu'esquisser les tendances générales et les lignes essentielles. Ces quelques traits sont le fruit d'une observation attentive de mes concitoyens en les comparant avec nos voisins et l'étranger. Si cette revue est brève, qu'on ne m'accuse pas d'être superficiel, mes erreurs ne viendront pas de là, car il y a longtemps que je m'amuse à suivre la carrière des nations, y compris la nôtre.

En littérature nous faisons surtout de l'histoire et des œuvres autour d'ycelle. On voit que notre esprit se tourne volontiers vers le passé. Nous produisons beaucoup d'excellents vers, ce qui démontre une préférence pour le rêve; mais il est clair que la plupart de nos poètes ont été à l'école chez des maîtres de France. Le roman, qui apparaît plus tard que la poésie dans l'histoire littéraire des peuples ne brille pas encore chez nous. Peut-être que l'expérience variée de la vie et l'observation manquent encore trop chez nos écrivains.

Le gouvernement provincial encourage par des bourses le riche talent pour la musique qui existe parmi nous. Nous comptons déjà des musiciens réellement distingués et nous nous perfectionnons sans cesse dans cette étude. D'aucuns disent que nous avons les meilleurs sculpteurs contemporains. C'est peut-être exagéré, mais ce n'est pas loin d'être vrai. Nous avons de très bons peintres, mais les Anglais font davantage en tant que constructions de musées et achats de tableaux. *L'Art Gallery* de Montréal fut édifié et est maintenu par les Anglais, qui y dirigent l'enseignement.

En architecture, il faut diviser le champ en deux parties: le temps passé et le présent. Ce qu'on faisait autrefois était délicieux, ce qu'on fabrique aujourd'hui est horrible, généralement. Jadis, nos constructions étaient simples, solides et appropriées à notre climat et à notre race. Les édifices rectangulaires, avec toits à pignons, et les couleurs douces, racontaient que nos ancêtres étaient français et gens de goût. Maintenant, c'est abominable; nous remplaçons nos vieilles églises, nos délicieuses maisons par des horreurs dont l'inspiration semble venir des banlieues à usines des villes manufacturières américaines. On m'a dit aussi que les plans de ces bicoques à incendies prové-

naient du Ladies Home Journal. La cité de Québec qui devait être le sanctuaire de nos souvenirs est en train de devenir banale comme une ville de dixième ordre aux Etats-Unis; trois ou quatre cheminées sont en train de la rendre aussi sale que Pittsburg, qui en a des milliers. Les nouveaux quartiers, comme Limoilou ou celui autour de l'hôpital Jeffery Hale sont vraiment déprimants de laideur. On y multiplie le toc et l'imitation, le peinturlurage et les ornements, "bebelles" en tôle et en faux matériaux. Ces édifices chambranlants sont couverts de balcons où on s'installe l'été, en bras de chemise; les escaliers montent par l'extérieur, à tous les étages. Voilà une bien atroce manière de se dénationaliser, de s'américaniser ou de s'angliciser. Il est superflu de prétexter la commodité moderne; le progrès n'est pas affaire de lignes ou de teintes. Qu'on épargne sur les clochetons et les corniches en feuilles de métal à vide, pour faire, des murs plus épais et des toits qui résisteront au marteau à glace.

Il faudrait, comme en France et dans ses colonies, avoir des commissions de connaisseurs, à qui on serait obligé de soumettre tous plans de constructions nouvelles; on empêcherait ainsi que le caractère d'une ville ou d'un pays soit dégradé par le premier ignorant venu qui a des vellétés d'innover et de déshonorer les sites et paysages témoins de notre histoire.

De même, des affiches lumineuses ou en couleurs abîment nos plus grandioses paysages: la vue de l'Esplanade, avec au fond la porte Kent et le clocher de la chapelle des Jésuites, et au delà, la ravissante perspective des montagnes qui dévalent doucement, est un panorama qui n'a peut-être pas d'égal ailleurs et pourtant on le désècre et l'obstrue par des panneaux-annonces qu'on pourrait bien mettre ailleurs, s'il faut absolument de ces machines-là. Car si personne ne faisait de réclame, ça reviendrait au même. L'excellence des produits devrait suffire à les faire connaître. Depuis l'introduction de ces méthodes américaines tout est falsifié.

Dans les arts décoratifs et domestiques, ce n'est guère mieux. Nous nous départissons de nos meubles démodés mais exquis, et les touristes étrangers s'en emparent avidement; tandis que nous ornons nos demeures de camelote achetée dans les magasins à rayons.

Ces choses peuvent sembler insignifiantes à première vue, mais elles sont aussi importantes que la langue et les autres institutions pour un peuple qui veut évoluer selon ses traditions ancestrales; autrement, c'est le commencement de l'assimilation.

JOSEPH BELLEAU.



EFFET DE NEIGE



DANS un riche appartement deux jeunes filles causaient—c'est-à-dire avaient causé—car, pour le moment, le silence régnait entre elles, et, à en juger par leur physionomie, la conversation avait été intéressante.

L'une était blonde avec des yeux bleus, elle était grande et svelte, et ses mains blanches et effilées couraient sur une broderie. Bien que les traits de son visage fussent beaux, il y avait je ne sais quoi de chiffonné dans son sourire et dans son regard. Il était facile de voir qu'une préoccupation vive l'absorbait: des sourires, des gestes qui ne s'adressaient à personne, animaient, sans qu'elle s'en aperçut, toute sa physionomie. Ses lèvres roses et boudeuses s'avançaient en faisant la moue et tout à coup s'épanouissaient dans un sourire.

Sa compagne, petite et frêle, brune et d'un teint un peu olivâtre, avait laissé tomber son ouvrage sur ses genoux, et paraissait absorbée autant que son amie, mais d'une tout autre façon; elle n'était point jolie, mais sa physionomie était grave.

Un observateur eût découvert, en ce moment-là, dans la pâleur mate de son front et dans l'impercep-

tible frémissement de ses lèvres, le signe d'une profonde émotion.

La jeune fille blonde se nommait Angéline, et la jeune fille brune se nommait Marie.

—Vois-tu, Marie, dit Angéline, qui se leva tout à coup en jetant loin d'elle sa broderie, j'ai envie de m'assurer de cela!

—Je t'en croyais certaine.

—Pas assez; après tout, vois-tu, ma chère, entre nous, il faut assurer son empire avant de prendre un maître.

—Un maître!

—Oui, va, un maître; c'est certain cela, dit Angéline.

—Voyons, dit Marie en faisant un effort visible, dis-moi tout ton secret, si tu veux que je m'y intéresse: de qui me parles-tu?

—Tu ne me trahiras pas?...

—Va donc!

—Tu l'as vu bien souvent ici, va!

—Hé bien?

—Et tu ne l'as guère remarqué, j'en suis sûre! Il est un peu original, mais après tout il a une des plus belles fortunes du pays.

—Ah!

—Oui... tu ne diras rien à personne.

—Va donc!

—C'est le comte d'Aix.

Une pâleur plus mate se répandit sur le visage de Marie, qui reprit son ouvrage en disant:

—Le comte d'Aix?

—Ovi, tu sais, dit Angéline, celui qui, l'été dernier... mais qu'est-ce que tu as donc?

—Il fait trop chaud dans ta chambre, dit Marie, qui ouvrit brusquement la fenêtre et se pencha en dehors.

—Que tu es nerveuse, toi! trop chaud? Je te demande un peu... mais que deviendrais-tu donc dans la chambre de ma mère?

—C'est passé, dit Marie, qui referma la fenêtre et se rassit.

—Eh bien! écoute, vois-tu, je l'épouserai: il m'aime à la folie.

—A la folie!

—Oui, mon bijou, et si bien, qu'il fait, ne t'en déplaît, mille petites extravagances pour ta très respectueuse servante.

—Ah!

—Tu n'imagines pas! maman voit tout cela et ne dit rien; parce que c'est un beau parti et que, pour ma part, tu comprends, je ne me compromets pas du tout, au contraire... Quand il m'arrache un sourire, c'est noté sur mon calepin cela, c'est un diamant de plus en perspective... Maman dans sa corbeille a eu un collier de 20,000 fr. Tu verras, va! Tiens, je te promets une belle bague.

En ce moment, une femme de chambre entra et dit qu'on attendait ces demoiselles au salon.

—Ne te joue pas de lui, dit Marie en se levant pour suivre son amie.

—Non; tu me crois donc coquette? Je ne le suis pas, va! Seulement je veux savoir s'il est capable de tout pour moi.

Et toi, quand te marieras-tu? ajouta Angéline en embrassant son amie; je voudrais que tu fisses aussi un beau mariage.

Comme tu es nerveuse! tout à l'heure tu avais trop chaud, et maintenant te voilà comme un glaçon... Ah! que c'est drôle! ton cœur bat... figure-toi qu'en te tenant comme cela je l'entends; tiens, écoute: moi, on n'entend rien... mets ton oreille tout contre, tu verras: on croirait entendre sauter un petit rien du tout... toi, ça fait boum! boum!... tu es nerveuse!... Avant de descendre, veux-tu goûter? Je ne te trouve pas bien!

—Non, descendons, dit Marie.

Tandis qu'Angéline descendait la première en courant, deux larmes se firent jour dans les yeux de Marie; elles tremblèrent un instant comme deux perles de cristal au bord de ses longs cils et roulèrent ensuite de ses joues sur son corsage, où elle les essuya avec son mouchoir.

Quand les deux jeunes filles entrèrent, le comte d'Aix les salua toutes les deux; oui, je vous assure, et il ne fit entre elles aucune différence.

Cependant Angéline rougit, et Marie pâlit encore plus.

Le comte d'Aix n'était point un homme comme un autre; c'est-à-dire, au contraire, il était comme tout le monde, mais tout le monde disait qu'il était original. On le détestait et on l'aimait vivement, sans savoir pourquoi.

Il avait de grands yeux noirs qui s'ouvraient d'une singulière façon: il avait toujours l'air de vous regarder en dedans.

Mais il était bien aimable!

Il avait une fortune immense, et l'on disait qu'il faisait beaucoup d'aumônes. Cependant personne ne lui avait jamais vu donner un sou à un pauvre. Mais la sœur d'Angéline, qui avait huit ans, disait souvent:

—Quand on parle des pauvres devant le comte d'Aix, il est là qui écoute. Ah! qu'il est drôle! il écoute sans rien dire, et puis après il s'en va.

Le comte d'Aix aimait passionnément Angéline, qui était fort belle, et il ne faisait guère attention à Marie, qui, au fait, n'était point jolie.

Quand il quittait la maison d'Angéline, il s'en allait rêvant, et, s'il se rappelait ses beaux yeux bleus, il courait en faisant des vers.

Il se la figurait le soir en robe blanche, se promena it gravement à son bras, ou bien il se la figurait à cheval, courant à côté de lui dans la campagne; d'autres fois il la voyait assise dans sa chambre et il lui prêtait des discours d'une suavité...

Il avait un beau château et il l'arrangeait pour Angéline.

C'était pour Angéline qu'il avait acheté deux beaux chevaux blancs et une charmante voiture toute doublée de satin bleu.

Un jour, il avait dit à un de ses amis:

—Il faut que je trouve un tissu de cristal, ce n'est pas impossible cela, et j'en donnerai un voile à la femme que je voudrai épouser.

Son ami s'était bien un peu moqué de lui. Il lui avait dit qu'il mettrait sa femme sous cloche comme un melon ou comme un fromage,—sous globe comme une chinoiserie ou un animal empaillé.

Mais le comte d'Aix persistait à dire que rien ne devait être plus beau qu'un tissu de cristal; il trouvait à cela je ne sais quel air de pureté qui le charmait.

Angéline avait su cela, et, à la ville voisine, un marchand de choses curieuses et rares était arrivé, annonçant qu'il avait parmi ses curiosités un voile en mousseline de verre.

L'occasion était bonne pour Angéline, vous en conviendrez, de savoir où en était le comte d'Aix.

Elle avait raconté tout cela à Marie, et c'est ce qui avait fait dire à Marie:

—Ne te joue pas de lui!

Quand, après les longs jours d'hiver, avril arrive avec ses tiédeurs et son soleil; quand, en ouvrant la fenêtre, de joyeux rayons dardent de tous côtés, dorant l'angle de chaque meuble, et que tout resplendit sous ses feux; quand, le visage épanoui et frais, nous respirons les senteurs nouvelles, notre cœur n'est pas plus joyeux que ne le fut le comte d'Aix en voyant paraître Angéline. Le visage pâle de Marie ne servit qu'à faire mieux ressortir le bel incarnat des joues de son amie, son sourire à belles dents et ses yeux bleus. Des paroles insignifiantes s'échangeaient à travers des sourires. A vrai dire, on ne parla de rien, mais il semblait au comte d'Aix que tous les riens que l'on disait signifiaient quelque chose.

Il semblait aussi cela à Marie.

Si on avait demandé au comte d'Aix comment il trouvait Angéline, il eût dit qu'il la trouvait:

Charmante, admirable, spirituelle, ravissante.

Et si on lui eût demandé de citer d'elle un seul mot, il eût dit:

—Mon Dieu, je ne sais pas, moi: c'est le ton, c'est l'air qu'elle a qui signifie tout; ses gestes, ses regards, ses silences, sont admirables, charmants, adorables. Quelle belle enfant!

Cette belle enfant eut ce jour-là des discours charmants, et de fil en aiguille en arriva au marchand de curiosités qui était arrivé à la ville voisine. De là au voile de cristal il n'y avait qu'un pas, elle le fit; mais ce pas devait en faire faire plusieurs au comte d'Aix.

Marie, qui était restée silencieuse jusque-là, rougit et demanda avec volubilité des détails sur les curiosités apportées par le marchand; puis elle se tut, puis elle se leva et regarda à travers les vitres, puis elle se rassit, pâlit et s'évanouit à demi.

Que tu es nerveuse! dit Angéline; mon Dieu! que tu es nerveuse! Veux-tu un peu d'eau sucrée? Comme tu es nerveuse!

—Un tissu de cristal! s'écria le comte en bondissant comme un chevreuil, un tissu de cristal! J'ai juré d'offrir un tissu de cristal à la femme que je voudrai épouser, et je pars le chercher, je pars à l'instant.

—Que vous êtes bonne! dit le comte d'Aix en s'apercevant enfin de l'empressement d'Angéline pour Marie et en revenant un instant sur ses pas, que vous êtes bonne!

—Par ce froid? dit Angéline: réellement partez-vous pour chercher ce voile? Quelle folie! Vraiment vous partez? par ce froid?

—Je n'ai pas froid, dit le comte avec un sourire.

—Ne partez pas, monsieur! dit Marie qui rouvrit les yeux, ne partez pas! la nuit arrive, la neige peut tomber et encombrer les routes: que feriez-vous? Je vous en prie, restez!

Angéline examina Marie d'un air étonné; mais le comte était déjà parti, et Angéline, se voyant seule avec Marie, s'écria:

—Je ne te comprends pas: pourquoi voulais-tu qu'il ne partit pas? Maintenant je suis sûre de l'épouser... tu es jalouse, voilà! Tu n'es point jolie ma chère! il faut t'habituer à cela.

—Mes enfants, dit la mère d'Angéline, vous êtes de petites folles. Le comte n'ira pas chercher le voile, et vous êtes de véritables enfants.

Mais le comte était parti, il avait sellé lui-même son cheval; oui, lui-même, et déjà il galopait sur la route de V...

—C'est vraiment providentiel! un tissu de verre! ce que j'avais rêvé d'offrir à celle que j'épouserai! Quelle grâce, quelle naïveté elle a eues! et puis ce goût pour un tissu de cristal indique un attrait vers ce qui est pur... Quels yeux admirables!

Mais le froid se faisait plus vif et le comte piqua des deux.

Quelques étoiles se montrèrent à l'horizon, et le comte fit des vers où les yeux d'Angéline étaient comparés aux étoiles... il fit mille rêves charmants. Il lui sut gré de l'avoir laissé partir, tandis que cette petite Marie, point jolie du tout, ne pensait qu'aux inconvénients du retour.

Cette soirée froide, obscure et semée d'étoiles, fut pour le comte une véritable matinée de printemps. A mesure que la nuit se faisait plus profonde, il lui semblait qu'il distinguait mieux le visage rose et les cheveux blonds d'Angéline. Les vieux arbres qui bordaient la route semblaient lui faire de gracieux saluts; dans le souffle du vent il croyait entendre de doux murmures, comme il arrive en avril, quand les prés sont verts, et que, parmi les saules, on entend frémir quelque chose, le battement d'ailes des oiseaux peut-être, comme il arrive en avril, quand, à travers les nuages légers du matin que dore le soleil, on croit apercevoir des sourires ou de naïfs et graves regards; comme il arrive en avril, quand tout à coup, en voyant la première marguerite rose, les yeux se remplissent de larmes et que le cœur bat plus fort, et que, sans savoir pourquoi, on embrasserait ses amis et ses ennemis.

Aussi le comte d'Aix trouva-t-il le marchand affable, aimable homme, et le voile, le précieux voile de cristal, peu cher. Pour un rien il aurait racorté au marchand son projet de l'offrir à la femme qu'il voulait épouser; et, si on l'en avait un peu prié, il aurait dit, dans l'intention de lui être agréable, que cette femme était Angéline.

Cependant, déjà quelques petits flocons de neige voltigeaient ça et là, et le ciel s'était couvert. Le comte remonta précipitamment sur son cheval à peine reposé. Le mouvement un peu brusque avec lequel il l'enfourcha fit sauter les deux boutons de ses sous-pieds...

—C'est bien, dit-il, j'arriverai bien comme cela; et il partit au galop. Il était à peine à quelques pas, que déjà la neige tombait plus serrée et plus grosse. Le vent se leva en la chassant en tourbillons, et le

chapeau du comte roula sur la route. Sa forme noire se détachait sur la neige, qui déjà recouvrait le chemin d'une couche éclatante; mais le vent le poussait doucement, et il s'écartait de la main qui voulait le saisir, comme un oiseau privé, qui se laisse approcher de tout près, mais qui ne se laisse point prendre. Cette course impatientante dura un moment, puis enfin le comte parvint à saisir le fugitif au moment où il allait franchir un fossé, et l'ayant replacé sur sa tête, il il l'y fixa en le nouant fortement sous le menton au moyen de son mouchoir. Tout conspirait contre lui, et, en remontant à cheval, un nouvel accident, plus grave que tous les autres, arriva à son pantalon, mais sa contrariété fut traversée d'un éclair de gaiété: cette sorte d'ennui lui rappela un jour de son enfance où, accompagné de sa mère, il faisait une course à âne et où pareilles mésaventures lui étaient arrivées.

Quel beau jour que le jour de cette course à âne! C'était le matin: tout était frais et riant, les lilas étaient en fleurs, et sa mère, jeune et charmante, lui souriait à travers les fleurs. Il crut revoir cette matinée charmante, et la neige qui lui fouettait le visage lui rappela les fleurs légères des cerisiers que le vent parsemait dans l'air ce jour-là; puis il devint rêveur: sa mère s'était envolée un jour vers Dieu, et depuis il était seul!... Seul! ce mot lui rappela les deux jeunes filles qu'il venait de quitter, le voile de cristal qu'il portait et les projets qu'il avait au départ.

Seul!

La route lui parut triste, les arbres qui bordaient le chemin lui apparurent comme de longs fantômes grimaçants, prêts à se jeter sur lui. Quelques-uns semblaient étendre au-dessus de sa tête de longs bras noirs, anguleux et décharnés; d'autres comme pris de convulsions, se renversaient en arrière avec des craquements effrayants comme des cris étouffés; d'autres semblaient se jeter sur lui comme pour le saisir au passage. Aucune étoile ne brillait entre leurs rameaux noircis, et les flocons de neige passaient devant eux comme des plumes de colombe jetées au vent. Il se rappela alors le salon qu'il venait de quitter, et les visages qu'il y avait vus eurent à ses yeux un aspect différent. Le visage rose, le sourire à belles dents et les yeux bleus d'Angéline lui semblaient peints sur un visage de plâtre; le visage maigre et olivâtre et les yeux de Marie lui semblèrent d'une gravité affectueuse... plus que cela même.

A travers la nuit l'ombre flottante du visage de sa mère lui apparut mêlé d'une manière étrange aux visages des deux jeunes filles.

Puis il vit le rire moqueur d'Angéline, si elle l'apercevait dans l'accoutrement ridicule où il était; il vit ensuite le regard inquiet de Marie, qui lui avait dit: Ne partez pas! Il se figura ensuite un bonheur qu'il n'avait point eu et qu'il ne devait point avoir: il se figura sa mère en cheveux blancs, coiffée de dentelles: vit ses mains mignonnes, qui l'avaient bercé autrefois, étendues toutes blanches sur une robe de satin;

il entrevit encore dans les rides de son visage, le sourire de sa jeunesse, elle lui apparut dans une majesté où les grâces radieuses et la robe rose que la course à âne lui rappelait; puis il se la figura le jour où il lui présenterait sa fiancée; il crut voir la grâce majestueuse de son attitude et l'attendrissement de son regard, et et à travers la neige épaisse qui tombait devant lui il découvrit au visage de Marie une douceur singulière et à son regard une profondeur étrange.

Mais le froid était vif et le pantalon sans sous-pieds était remonté jusqu'au genou, le chapeau chargé de neige s'enfonçait jusqu'aux yeux. Le cheval s'était arrêté la tête basse.

Cette fois le comte d'Aix repartit au galop, excitant son cheval de la main et de la voix.

—Allez, Bara-Blay, allez vite! bientôt dans notre petit château nous aurons une châtelaine et nous mangerons du sucre dans sa main. Je la vois d'ici frapper, comme cela, votre jolie encolure. Allez, Bara-Blay, allez vite! voyez comme votre maître a une jolie tournure avec son pantalon déchiré; retroussé jusqu'aux genoux et son chapeau défoncé; vous devriez rougir de l'état où me voilà: allez, allez, Bara-Blay! nous ferons toilette et vous serez content. Houp! houp!

Tout en galopant, le comte d'Aix se demanda qui, de Marie ou d'Angéline, serait la femme que l'on aime dans les mauvais jours. Celle-là seule, pensait-il, est digne d'être aimée dans la joie et la richesse, que l'on voit avec douceur dans les chagrins.

Le froid, la neige, les inconvénients de la route, la tristesse de cette nuit profonde troublèrent son âme: il se sentit seul et faible; une voix affectueuse qui lui aurait parlé en ce moment lui eût fait du bien, et, de de nouveau, sa pensée se reporta vers Angéline et vers Marie. Il sentait que la démarche qu'il venait de faire était grave et que celle qu'il ferait en arrivant serait décisive. Il imagina les jours de la vieillesse passés près d'Angéline... Il sentit qu'avec Angéline l'espérance fuirait les années... Il lui semblait qu'avec Marie l'espérance et la jeunesse grandirait avec le temps... Il sentait une lumière cachée derrière Marie, il sentait les ténèbres derrière Angéline. La figure brune de Marie se détachait sur un fond blanc. La figure blonde d'Angéline se détachait sur un fond noir.

Ce mot si simple: l'avenir, le fit frissonner; il se rappela combien de fois il avait été irrésolu, combien de fois il avait été souffrant, combien de fois il avait été découragé; il s'aperçut combien, dans le moment même, il éprouvait toutes ces choses-là à la fois, et il sentit que, pour se consoler, fallait qu'une femme fût grave, et qu'il lui fallait un cœur ferme et un esprit droit, une âme calme et forte.

Et le visage d'Angéline lui apparaissait plein de sourires et de caprices... Le visage de Marie lui apparaissait ému et ferme.

Cependant les deux jeunes filles attendaient le retour du comte d'Aix.

—Eh bien! il paraît que ce petit temps-là l'amuse, disait Angéline: il pourrait être de retour depuis une bonne heure...

—Ecoute! disait Marie, n'entends-tu pas le pas d'un cheval?... Ah! le temps est affreux.

—Allors, dit Angéline, je te vois inquiète: tiens, ouvrons la fenêtre un moment, nous écouterons... Sais-tu, ajouta Angéline en se penchant en dehors, que tu es superbe, toi, avec tes craintes? Vas-tu t'évanouir quand il rentrera? Songe que ce n'est plus le genre, cela, et puis ce serait drôle. Va! je le vois d'ici, couvert de neige: il aura l'air d'un bonhomme Noël, il sera tout blanc avec le nez bleu et les mains rouges... tiens! les couleurs nationales, ma foi!... Enfin, c'est égal, il n'en a pas moins une jolie voiture doublée de satin... bleu...; vert pâle ferait mieux... Mais comme tu es pâle et comme le cœur te bat! comme tu es nerveuse! Ah! que c'est drôle! ton cœur bat... figure-toi qu'en te tenant comme cela serrée contre moi, je l'entends! tiens, écoute!... moi, on n'entends rien... mets ton oreille tout contre, tu verras: on croirait entendre sauter un petit rien du tout... toi, ça fait boum! boum!... que tu es nerveuse!... Ne vois-tu pas une ombre noire?

—C'est lui, Angéline!

—Bon, il aura tout entendu!

Le comte d'Aix, car en effet c'était lui, entendit refermer la fenêtre; il reposa avec précaution le marteau de la porte que déjà il avait soulevé, et se retira à pas lents; il redisait malgré lui les mots d'Angéline à Marie qu'il venait d'entendre par la fenêtre: "Comme le cœur te bat! tiens, écoute: moi, on n'entend rien."

—On n'entend rien! répétait le comte, on n'entend rien! rien!

Ce soir-là, il ne rentra pas dans la jolie maison d'Angéline, et les deux jeunes filles durent se séparer sans avoir revu:

Angéline, le bonhomme Noël avec le nez bleu et les mains rouges dont elle riait de tout cœur: Marie, le comte d'Aix, dont le nom, sans savoir pourquoi, la faisait pâlir.

Le lendemain, la mère d'Angéline reçut une lettre et la mère de Marie une autre.

Voici la lettre que reçut la mère d'Angéline:

Madame,

"Pour épouser une jeune fille comme la vôtre, il faut se sentir le cœur d'un héros, et malheureusement ma course nocturne d'hier m'a bien prouvé que je n'en étais point un. J'ai été triste, abattu, souffrant et ridicule. En voilà plus qu'il n'en faut pour être indigne d'une jeune fille rieuse, élégante, coquette, mondaine, brillante, accomplie. Je crois, Madame, avoir assez laissé deviner mes intentions pour que cette lettre soit nécessaire: elle vous expliquera ma retraite. J'abandonne à un homme mieux doué que je ne le suis le soin de combler les désirs de Mlle Angéline. Combien d'autres, mieux que moi, sauront découvrir de riches dentelles, de moelleux cachemires, creuser les mines de Golconde et de Masulipatam et chanter de douces romances!

"Les défaillances de ma nature m'interdisent d'aussi glorieux exploits. Recevez donc, Madame, mes excuses et mes adieux."

Voici maintenant celle que reçut la mère de Marie:

"Madame,

"En me sentant triste, abattu, souffrant, irrésolu et ridicule, j'ai pensé à Mademoiselle votre fille, c'est-à-dire, j'ai pensé à la joie, à la force, à la santé, à la fermeté, à la dignité, à la bonté, et je viens vous demander si vous voulez bien me donner toutes ces choses qui me manquent. Dites à Mlle Marie que j'ai l'idée d'une vie sérieuse, joyeuse et belle, et demandez-lui si elle veut bien m'aider à la réaliser.

"Ce que je lui demande, c'est la vie."

En effet, le comte d'Aix épousa Marie.

JEAN LANDER



UNE QUINZAINE DE GUERRE



Le président de la république américaine a quitté la France pour les Etats-Unis le 15 février, emportant dans ses bagages le projet, approuvé par les grandes puissances, de la Ligue des Nations, chère, par dessus tout, au cœur de M. Wilson.

Depuis le 18 janvier, jour de l'ouverture de la Conférence de la Paix, des centaines de diplomates, représentant petits et grands états, nations dispersées par la guerre et pays en formation nouvelle, ont, sous la direction du grand conseil des Dix, consacré leurs

travaux et leurs veilles à la rédaction d'un document qui ne plait que médiocrement à certains d'eux et auquel ils ont accordé une collaboration plutôt forcée que volontaire.

Toutefois, la conférence est, pour le moment, débarrassée d'un obstacle sérieux à la considération des multiples problèmes qui s'imposent depuis la signature de l'armistice à la considération des plénipotentiaires, et elle pourra, en l'absence du principal auteur des vingt six articles qui vont fournir une nouvelle

constitution au monde civilisé, s'occuper des questions pressantes dont le règlement doit, de toute nécessité, précéder la signature du traité de paix.

Comme cela devait être, c'est le président Wilson qui a donné lecture du projet sur lequel ses collègues et lui se sont définitivement arrêtés, et trois bonnes heures ont été employées par les augures à le féliciter de la splendide et miraculeuse découverte de cette panacée qui va prévenir les luttes futures, tout remettre dans l'ordre et guérir le genre humain de la maladie de la conquête et de la soif de la suprématie.

Il y a bien des mots et des phrases dans cette constitution; elle est suffisamment vague pour paraître couvrir toutes les divergences de vues qui peuvent faire naître quelque conflit, mais elle manque d'exactitude quand il s'agit d'indiquer le mode de répression et surtout la pénalité pour l'infraction de ses ordonnances.

Comme nous l'avons dit la constitution est contenue en vingt-six articles dont les principaux sont les numéros 10, 11, 12, 15 et 16.

L'article numéro 12 qui est le plus important comporte que, si les hautes parties contractantes ne peuvent s'entendre sur une dispute que ne pourra régler la diplomatie ordinaire, elle ne devront pas ouvrir les hostilités avant d'avoir soumis la question débattue au conseil exécutif de la ligue dont la décision sera donnée dans les six mois de la présentation du litige.

Les articles 10, 11, 15 et 16 décrètent la seule sanction qui pourra être donnée au refus de se conformer à la décision de la Ligue. Au cas d'agression, (art. 10.) le conseil exécutif avisera "sur les moyens à prendre pour mettre en force l'obligation de se conformer à l'ordre donné par la Ligue".

Au cas de guerre ou de menace de guerre. (art. 11) les hautes parties contractantes se réservent le droit de prendre "toute action qu'elles jugeront sage et effective pour la sauvegarde de la paix des nations."

Sur refus de se conformer à la décision du conseil exécutif le conseil "pourra proposer toute mesure requise pour donner effet à ses recommandations".

Enfin à l'article 16 il est statué que la nation, membre de la ligue, qui refusera de se conformer à l'article 12 deviendra passible d'une rupture immédiate de toute relation économique et financière avec les autres nations appartenant à la Ligue et que le conseil exécutif "aura le devoir de recommander que toutes les mesures d'intervention militaire ou navale soient prises pour protéger et faire observer la constitution de la Ligue."

Moins importants que ceux que nous venons de mentionner sont les articles 8, concernant la fabrication des munitions par l'entreprise privée, 9, la création d'une commission permanente pour surveiller cette fabrication, 13 et 14, l'établissement d'une cour internationale d'arbitrage et de justice, 18, la sur-

veillance par la ligue du trafic des armes et munitions 19, la tutelle des colonies et pays non autonomes ou dont le status a changé au cours de la guerre. (colonies allemandes, etc.) 20. la formation d'un bureau permanent pour régler les conditions du travail et enfin les articles de 22 à 25 concernant l'enregistrement au secrétariat-général de la ligue, des traités entre les puissances covenantaires ainsi que de la reconsidération ou l'abrogation de ceux qui ont pu avoir été faits avant ou au cours de la guerre.

Voilà en très bref raccourci le résultat du travail de la montagne pendant plus d'un mois. Ce sont les conditions que M. Wilson va soumettre au peuple des Etats-Unis à son arrivée de ce côté de l'océan et que les pays de France, de Grande Bretagne et d'Italie seront appelés à approuver et à mettre en œuvre. Bien qu'ayant donné son adhésion à ce projet idéal de conciliation entre les peuples, la France se demande si un papier comme celui-là, tout bien rédigé et solennel qu'il puisse paraître, la protégera effectivement contre une invasion probable de l'Allemagne, si ce pays n'est pas, par une délimitation nouvelle de frontières, mis dans l'impossibilité de reprendre plus tard l'entreprise qui vient d'échouer.

A quoi bon pour le Teuton des "chiffons de papier" comme celui que l'on soumet en ce moment à l'admiration du monde. A-t-il mieux respecté le traité solennel qui garantissait la neutralité de la Belgique? Le Luxembourg était-il terre allemande? Si la ligue des nations eut existé en 1914, croit-on que le Boche, jugeant l'instant arrivé, eut pris la mesure honnête et sage de soumettre la question austro-serbe à un conseil d'arbitrage qui aurait eu six mois pour délibérer?

Il n'y a à l'heure qu'il est qu'un ennemi pour le monde, c'est l'Allemagne. Il faut qu'elle soit mise hors d'état de nuire. Il faut lui arracher dents et griffes. Et ce n'est pas avec de jolis documents bien rédigés et des articles comminatoires sans peine définie, que cette opération pourra se faire de manière absolue.

C'est à cette fin que M. Léon Bourgeois, le représentant français, a insisté pour la formation d'un corps de police international au service de la ligue pour faire respecter ses décisions. Sa demande a été rejetée. La France n'a pourtant pas voulu que le principal désir du président Wilson reçut un échec retentissant et elle a consenti à ses propositions quitte à retrouver d'autres moyens d'assurer sa tranquillité future.

Ainsi, lors du renouvellement de l'armistice, le 16 de ce mois, les conditions ont été encore plus sévères que ceux de la convention originaire. Le délégué allemand a eu beau pleurnicher et se plaindre, le maréchal Foch n'a pas voulu prêter l'oreille à ses demandes et a pu au contraire l'assurer que le mode de renouvellement avait l'assentiment de tous les Alliés, y compris le président Wilson. Les termes en question comportent la démobilisation de toutes les troupes qui ne sont pas absolument nécessaires à la protection

intérieure en temps de paix, ce qui est estimé à 20 ou 25 divisions, soit de cinq à sept cent mille hommes. Il y aura un contrôle très sévère sur le matériel de guerre et la fabrication des munitions; les alliés pourrout insister sur la destruction de ce matériel et occuperont même Essen si cela devient nécessaire. L'Allemagne livrera les navires dont elle n'a pas encore donné possession suivant les termes de l'armistice du 11 novembre et la flotte qu'elle pourra conserver sera limitée à ce que l'Entente jugera indispensable.

L'Allemagne devra cesser sa campagne contre la Pologne et se conformer dans l'ensemble et plus complètement qu'elle ne l'a encore fait aux conditions primitives.

L'assemblée de Weimar a eu une légère hésitation lorsque Erzberger lui a communiqué les conditions posées par le Maréchal mais elle a de suite compris que toute résistance était inutile. Elle a capitulé sans plus de protestations.

* * *

Les dépêches nous ont annoncé hier la tentative d'assinat commise par un soi-disant anarchiste sur la personne du premier ministre Clémenceau. Si l'on cherche le mobile qui a déterminé un acte aussi insensé à la lumière de l'adage bien connu : "Cherchons à qui le crime profite" on n'aura pas d'hésitation à mettre le doigt sur la faction dont l'assassin était l'adepte. Ce doit être soit un pacifiste pro-allemand soit un bolchéviste. Car autant l'ancien radical qu'était Clémenceau, l'ancien tombeur de ministères, semblait jadis incarner l'opinion la plus avancée au point de vue social et politique, autant, depuis que les circonstances l'ont porté à la tête de l'administration actuelle, est-il devenu presque conservateur. Et par l'action sans crainte et sans faiblesse qu'il a prise contre les traîtres dont certains ont déjà payé leur crime anti-national et dont les autres attendent que la justice leur donne la rétribution qu'ils méritent, il a éveillé des haines inextinguibles qui peuvent porter ses adversaires aux derniers excès.

Heureusement que les blessures que lui a infligées le meurtrier Cottin ne présentent pas de gravité immédiate. Mais son grand âge, il a 78 ans, et son travail incessant depuis son arrivée aux affaires, joints au choc nerveux de cette soudaine attaque, peuvent bien avoir raison de l'indomptable vieillard. Il faut espérer toutefois qu'il sera conservé à la France pour mener à bien la lourde tâche qu'il a entreprise. Dieu sait en quelles mains tomberait sa succession si ces services devaient manquer à son pays.

En Bavière, Eisner a été tué en plein jour à son retour de Berne. Les spartacides triomphent.

* * *

Malgré l'absence de ses deux principaux membres, Clémenceau et Wilson, la Conférence de la Paix n'interrompra pas son travail et va continuer l'étude des

innombrables questions qu'elle a un peu négligées pour permettre à M. Wilson de ne pas retourner chez lui sans rapporter la législation mondiale chère à son idéologie.

Son retour en Europe est fixé pour la mi-mars, et il faut espérer qu'il trouvera alors le temps d'aller faire une course en Belgique et visiter les parties dévastées du nord de la France. Quand il se sera personnellement rendu compte des ravages causés par le boche, il sera peut-être, plus facilement appelé à regarder d'un œil favorable la question des indemnités et des réparations.

De son séjour à Londres est résulté l'accord anglo-américain dont on a vu l'expression fort apparente à la Conférence de Paris. D'une visite à l'intérieur de la France naîtra probablement une compréhension plus active de la nécessité qui s'impose de mettre la France en état de résister victorieusement aux entreprises teutonnes dans un avenir peut-être plus rapproché qu'on ne le pense. Qu'il aille un peu voir Metz et Strasbourg; il se rendra compte que la frontière franco-allemande prendrait moins de temps à franchir que celle qui existe entre son pays et l'Allemagne et même entre ce dernier pays et la Grande Bretagne.

Il est bien certain d'ailleurs qu'il tiendra à ne pas perdre complètement la grande popularité personnelle, que, par un juste reflet, l'intervention de son pays lui avait ménagée à son arrivée en France. Un irrévérencieux correspondant disait même un de ces jours que cette popularité avait tellement diminué en ces derniers temps, qu'il ne pourrait pas même à l'heure présente être élu juge de paix dans Paris alors qu'à son arrivée on lui aurait donné la présidence du pays avec le plus grand plaisir.

Toutefois, ce mouvement d'ennui de la part du français ne peut être que passager. On avait fondé sur les Etats-Unis de si grandes espérances et récemment on a craint qu'elles ne fussent bien loin de la réalisation. On rapporte que chaque main à son lever, Clémenceau saluait la lumière par cette invocation; "Donnez-moi confiance en la Société des Nations", Il a pourtant fini par y adhérer. On devra lui tenir compte de ce sacrifice.

* * *

La conférence à l'île des Princes avec les diverses factions russes n'aura pas lieu. La date en est passée sans que rien ne se soit produit. On parle d'un armistice entre les bolchévistes et leurs nombreux adversaires tant en Russie qu'en Ukraine, en Pologne, en Finlande et en Esthonie.

L'Italie et le nouvel état yougo-slave ne se sont pas entendus au sujet de leurs aspirations pour le contrôle du pays dalmate. Il en est de même pour la Pologne et son accès à la Baltique.

Il reste à la Conférence de la Paix bien des choses à régler.

Le 20 février 1919.

A. GOBEIL.



LETTRE DE FRANCE

L'ALSACE-LORRAINE



Paris 30 Décembre 1918

La délivrance et la reprise de l'Alsace-Lorraine donnent lieu à un extraordinaire élan de fraternité joyeuse, élan qui semble ne devoir pas s'épuiser. Là-bas ce sont, non pas seulement des séries de fêtes administratives et officielles, mais aussi, en tout lieu et en n'importe quelle circonstance, des manifestations individuelles ou familiales qui font de la réjouissance une véritable habitude. Un de mes amis de Strasbourg m'écrivait l'autre semaine: "Nous n'avons presque plus le temps de travailler. Nous ne faisons que crier: —*Vive la France!* —et chanter: —*Allons enfants de la patrie!* —On vit heureux."

Dans toute l'Alsace-Lorraine, les soldats français ont été reçus comme des libérateurs chéris. On leur prodigue, outre le confort et presque le luxe matériels, toutes les marques d'amitié, d'affection et d'honneur. Eux-mêmes s'inspirent de la plus aimable et de la plus noble émulation. Un autre de mes amis, de Paris celui-là, et qui est allé passer en Alsace les premières journées occupées par l'arrivée des troupes françaises, me disait au retour: —"Vous ne pouvez vous imaginer le caractère de distinction qui dominait tant d'épisodes solennels ou familiers. Pas un incident grossier ni, simplement vulgaire. Comme attitude, comme langage, comme façons, ces milliers de soldats formaient un ensemble majestueux et imposant. On aurait dit qu'ils avaient été choisis exprès. Et cependant, sauf le nettoyage des habits et les armes, ils étaient tous là tels qu'ils se trouvaient peu auparavant dans les tranchées, dans la bataille."

Les hommes les mieux au courant de l'état d'esprit lorrain-alsacien ont été étonnés par la généralité et par l'intensité des sentiments français qui animent une population assujettie depuis près d'un demi-siècle. C'est ce que cette population était vraiment et malgré tout une partie de la France. Elle n'avait jamais voulu se résigner à en être séparée, ni à se laisser absorber par l'esprit allemand. Toujours, elle avait repoussé cet esprit-là. Pour comble, les anciens vainqueurs, au lieu de s'appliquer à dissiper peu à peu l'antipathie, eurent pour principal souci de se faire craindre, de faire sentir leur main lourde et brutale. On ne les craignit point; on s'habitua même à les braver et à les railler. Il s'ensuit qu'on les détesta d'autant plus. A mesure que le temps passait, l'hostilité augmentait d'une manière visible. J'entends encore le pauvre maître d'école qui, il y a dix ans, sur les hauteurs du pays alors annexé, me parlait des sentiments, dont palpitait la toute nouvelle génération. Me montrant des garçonnets ou des bambins, il me

disait: "D'une extrémité à l'autre de l'Alsace, tout cela est passionnément français. Que la guerre éclate d'ici à quelques années, et vous verrez chez nous une immense explosion française." C'est bien ce qui vient de se produire, en unissant dans un élan prodigieux l'enfance, la jeunesse, les gens entre deux âges et les vieillards.

N'oublions pas l'exemple tout-à-fait remarquable et significatif donné depuis toujours par les femmes d'Alsace-Lorraine, mères, jeunes filles ou fillettes. Dans l'espace de près d'un demi-siècle, il y eut tout juste trois Alsaciennes qui épousèrent des officiers prussiens; et à partir de ce jour elles furent moralement bannies par leur propre monde. La femme d'Alsace-Lorraine a été pour beaucoup dans le maintien d'une intransigeance inflexible opposée aux anciens vainqueurs. Ces temps derniers encore, sous un régime d'oppression, de suspicion et de terreur renforcées, les femmes d'Alsace-Lorraine fabriquaient en cachette des drapeaux aux couleurs de la France. Aussi, quand vint l'heure de gloire et de joie toujours espérée, il y eut de ces drapeaux à toutes les fenêtres; positivement à toutes, excepté, bien entendu, aux appartements habités par un certain nombre d'immigrés allemands, particuliers ou fonctionnaires.

La plupart de ces gens-là, qui constituaient l'alluvion ou l'invasion civile, seront peu à peu obligés de retourner dans les pays d'où ils étaient venus. Un bon nombre sont déjà expulsés.

D'autres mesures, d'un autre ordre, devront être prises et qui exigent une étude très attentive de la situation et de plusieurs problèmes importants et délicats.

Ainsi le régime des cultes et de l'enseignement public. Pendant les quarante-huit ans d'annexion à l'Allemagne, l'Alsace-Lorraine a, en ce qui concerne la religion, vécu sous le régime du Concordat signé depuis 1800 entre le Saint-Siège et la France. Après 1870, l'Allemagne décida que ses nouveaux sujets alsaciens-lorrains continueraient de voir fonctionner pour eux et à leur avantage la loi sous laquelle ils avaient jusqu'alors vécu. C'était donc le Concordat romain-français qui réglait le statut du clergé administrativement soumis à l'Allemagne. Et c'était encore ainsi jusqu'au 11 Novembre dernier, quoique ce Concordat fût supprimé chez nous depuis l'année 1905. Le Concordat romain-français ne subsistait que dans l'Alsace-Lorraine annexée à l'Allemagne!

Maintenant qu'elle est redevenue française, quel sera son régime religieux? C'est facile de répondre: celui des catholiques français, qui ont à fournir eux-mêmes et eux seuls toutes les ressources dont le culte

et beaucoup d'autres œuvres religieuses ont besoin.

C'est trop facile; car alors on ne tient pas compte du changement brusque, important et fâcheux qui serait imposé aux alsaciens-lorrains par la mère-patrie, si heureuse de les retrouver, et si fière de reconnaître leur fidélité, leur vaillance, leur dévouement. Il ne faudrait pas vraiment que ce triple mérite tournât à leur préjudice.

Or, durant les quarante-huit années d'annexion à l'Allemagne, ils ont vu leurs prêtres favorisés par elle. D'abord, en fait de traitements. Beaucoup de curés chargés d'une modeste paroisse recevaient un traitement égal à celui d'un curé de grande ville en France (du temps du Concordat, c'est-à-dire jusqu'en 1905).

Il y a treize ans que nos curés et nos évêques ne reçoivent plus un sou de l'Etat, tandis qu'en Alsace-Lorraine (jusqu'au mois de Novembre-dernier), évêques et curés, étaient, par l'Etat ou par les communes, assurés de toutes les ressources convenables.

Est-ce que ce ne serait pas payer d'ingratitude la belle fidélité du clergé alsacien-lorrain que de le mettre brutalement au régime que supporte depuis treize ans la France catholique? Assurément le clergé alsacien-lorrain est assez courageux et assez dévoué pour envisager sans crainte le sacrifice qui résulterait d'un tel changement; mais les Alsaciens-Lorrains redevenus Français, la plupart catholiques, risqueraient de voir leur joie mêlée de tristesse par la comparaison des deux régimes. Et puis, quand ce ne serait que par un sentiment de justice envers des fils longtemps éprouvés et par un sentiment de noblesse et de fierté, la mère-patrie ne peut admettre que la délivrance de ses enfants leur fasse subir un tel préjudice.

On s'en rend compte même dans des milieux politiques hostiles à la religion en général. On cherche des combinaisons, tout au moins certaines solutions transitoires. Un projet, assez en faveur, conserve pendant une dizaine d'années le régime résultant de la manière dont le Concordat était jusqu'ici appliqué au clergé d'Alsace-Lorraine. Il y aurait donc pendant dix ans, deux catégories de prêtres français: l'une que l'Etat ne connaît plus du tout; l'autre qu'il reconnaîtrait et qu'il rétribuerait. Certains critiques assurent que cette diversité et ce contraste sont inadmissibles. Alors, quel parti prendre?

On ne pourra guère modifier considérablement le régime du clergé alsacien-lorrain comme on l'a fait en 1905 pour l'ensemble de la France, c'est-à-dire, sans tenir aucun compte du Saint-Siège. D'ailleurs, à propos du livre écrit par un radical libre-penseur, (M. de Monzie) j'ai eu l'occasion de vous parler du désir qui existe de renouer les relations diplomatiques avec Rome.

Peut-être la question du clergé l'Alsace-Lorraine fera-t-elle naître la circonstance où les hommes politi-

ques qui souhaitent un changement jugeront l'heure venue de prendre l'initiative et d'agir enfin.

Tout-à-l'heure, j'ai fait allusion aux écoles. C'est encore un peu la même chose. Les écoles d'Alsace-Lorraine avaient un régime différent de celui qui est appliqué en France depuis une trentaine d'années. Par exemple, l'enseignement de la religion y était garanti tandis que la laïcisation scolaire établie chez nous a un esprit irréligieux. Va-t-on assujettir à cet esprit-là les populations délivrées, qui, en général, sont catholiques? Ou bien leur réservera-t-on, pendant quelques années, un régime spécial? Nos sectaires craignent beaucoup que les mesures spéciales qui seraient prises en faveur de l'Alsace-Lorraine n'éveillent dans le public l'idée qu'on ferait bien de les étendre à la masse des catholiques français.

Mais il n'y a pas que la question religieuse, (église ou école) qui soit destinée peut-être à influencer plus ou moins nos habitudes et aussi nos lois. Les intérêts administratifs et économiques font surgir plusieurs problèmes. Ainsi, les Allemands avaient établi des cercles et des districts dont la conservation peut offrir des avantages; ou du moins dont la suppression pourrait produire des inconvénients.

De même, les retraites ouvrières. Beaucoup d'ouvriers alsaciens-lorrains touchent des retraites fournies par des caisses qui n'existent pas chez nous. Il va falloir mettre en harmonie ces besoins et nos habitudes; puisqu'il n'est pas possible que le retour à la France de populations si fidèles leur fasse perdre les versements qu'elles avaient faits ou les économies qu'elles avaient réalisées.

Bref, la réunion de nos chères provinces provoque la mise à l'étude de plusieurs réformes importantes. Elle ne peut manquer de modifier plus ou moins la proportion des groupes politiques. D'un coup, la France gagne deux millions d'habitants qui sont en pleine possession de leurs droits civils et politiques. Ils ont leurs opinions et leurs croyances; et ils sont habitués à les défendre avec vigueur. Ils exerceront donc une influence, qui sera sensible.

EUGÈNE TAVERNIER.

C'était en 1797, on délibérait sur la constitution des Etats-Unis. Franklin se leva et dit: "Messieurs, prions; j'ai vécu de longues années et plus je vis, plus je suis frappé de cette vérité que c'est Dieu qui gouverne les affaires des hommes. Si un passereau ne peut tomber à terre sans sa permission, un empire pourrait-il s'élever sans son appui?"

Une prison cellulaire, avec la "Vie des Saints," serait un vrai paradis.

RENAN.

Au 19 février.

ROME

—Vient de se constituer à Lyon, en France, une *Ligue apostolique* "pour le retour des nations et des peuples et de l'ordre social tout entier à Dieu et à son Christ par la Sainte Eglise". Au nom du Saint-Père, S. E. le Cardinal Secrétaire d'Etat a adressé aux promoteurs de cette ligue une belle lettre d'approbation, louant la haute opportunité de leur entreprise. N'oublions pas que c'est de la terre de France que sont sorties la majorité des grandes dévotions contemporaines de portée universelle. Et de quelle ligue le monde contemporain a-t-il plus besoin que de celle qui vient encore de germer au cœur de la vieille Gaule!

QUEBEC

—Des prières publiques, ordonnées par S. E. le Cardinal, se sont faites dans tout le diocèse dimanche, le 16 février,—jour fixé par proclamation du gouvernement canadien,—afin d'appeler les lumières de l'Esprit-Saint et l'assistance de la Très Sainte Vierge sur les délibérations du Congrès de la paix. C'est bien là, en effet, le gros sujet de prière à l'heure actuelle. Les hommes d'Etat qui cherchent, sincèrement, à rétablir la paix et à restaurer l'assiette du monde se heurtent à des problèmes formidables, et le péril immense de certaines solutions auxquelles pourraient conduire les faux principes encore acceptés naguère fait trembler...

—Visite de S. G. Mgr Cerretti, archevêque de Corinthe, secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, délégué par Sa Sainteté Benoît XV aux grandes fêtes religieuses données le 20 du courant à l'Université Catholique de Washington, en l'honneur du jubilé d'or épiscopal de S. E. le Cardinal Gibbons.

—Les Chevaliers de Colomb lancent une grande campagne de souscriptions en faveur de l'Hôpital Laval pour les tuberculeux. Cette campagne, qui sera close le 24, est brillamment inaugurée le 16 par des assemblées publiques, où S. H. le Lieutenant-Gouverneur, S. G. Mgr Roy et sir Lomer Gouin, notamment, font un vigoureux appel à la générosité des citoyens. Déjà nombre de Québécois, à la tête desquels Son Eminence, ont délié largement leur bourse. A l'occasion de cette campagne, S. Exc. le Gouverneur Général a vivement recommandé, dans une lettre à sir Charles Fitzpatrick, l'œuvre si nécessaire de l'Hôpital Laval.

—Visite de sir Charles et de lady Fitzpatrick au monastère des Ursulines et à l'Hôpital Général. Après avoir, devant les élèves des Ursulines, évoqué ses souvenirs et cité le très haut témoignage rendu, en 1917, par Benoît XV à la Supérieure Générale de l'Union Romaine, sir Charles a défini en ces termes très justes l'éducation à donner à nos jeunes filles:

LES FAITS DE LA QUINZAINE

"En cela, elles (vos bien-aimées maîtresses) ont rempli le rôle séculaire de l'Eglise auprès de nos jeunes filles canadiennes-françaises. Car, ne l'oublions pas, l'Eglise avait conçu, dès l'ori-

gine, pour la femme, un idéal d'éducation qui reste inimitable et qui fut longtemps sans rival.

"Il était fait de saintes croyances, qui répondent à son instinct le plus profond, de pudiques réserves, qui sont les gardiennes de ses charmes, et de silencieux dévouements, qui la consacrent maîtresse et reine du foyer.

"C'est cette méthode d'éducation appliquée dans cette maison, pendant plus de trois siècles, qui a produit des prodiges de dévouement et des anges de vertus. Elle a maintenu chez les anciennes élèves de ce Monastère un niveau de pudeur, de dévouement et de grandeur d'âme qui demeurent l'honneur de la femme canadienne-française.

"Au moment où un certain féminisme voudrait faire monter la femme à l'assaut de toutes les branches du savoir humain, il est bon de ne pas oublier qu'une méthode dix-neuf fois séculaire ne peut être abandonnée à la légère. On ne peut changer l'ordre divin. La femme, pour être digne de son rôle, qui est grand dans la société, doit être élevée surtout par le cœur.

"Je ne suis, croyez-le, de ces retardataires de l'idée qui ne trouvent bon que ce qui se faisait dans le passé; encore moins, ne suis-je ennemi du savoir pour les jeunes filles, mais, à mon avis, elles doivent être instruites en femmes, c'est-à-dire suivant leurs qualités spéciales et leurs destinées, qui sont pour la plupart d'entre elles d'être des épouses fidèles, et je vais prononcer ce mot qu'on ne dit qu'avec émotion, des mères."

—La session de la Législature bat son plein, et la législation fait des progrès. Jeudi, le 6, le chef de l'opposition, M. Arthur Sauvé, a, dans un discours élaboré, passé au crible l'administration financière de la province, et le débat sur le budget a pris fin le 12, après trois discours par MM. Taschereau, ministre des Travaux publics et du Travail, Gault, de l'opposition, et Mitchell, trésorier de la province.—Une demande de documents de M. Séverin Létourneau, député libéral de Montréal-Hochelaga, concernant l'enseignement technique a fourni l'occasion d'un débat touchant notre enseignement tout court. M. Létourneau voudrait que le gouvernement envoyât chaque année un certain nombre de jeunes gens suivre en Europe des cours scientifiques, et mit à cela un capital de \$25,000. Après avoir demandé des *high schools* canadiens-français et la modification du programme de nos collèges classiques, de façon à diviser le cours en deux parties de quatre années d'études chacune et à introduire plus tôt l'étude des sciences naturelles, M. Monet, le nouveau député libéral de Napierville, est allé plus loin que son collègue d'Hochelaga, puisque, selon lui, c'est un collègue canadien

d'études supérieures pour 25 élèves que le gouvernement devrait instituer à Paris. M. Louis Létouneau, député de Québec-Est, s'est prononcé sur le même sujet en s'attachant au point de vue commercial et industriel. MM. Athanase David et Francœur, députés de Terrebonne et de Lotbinière respectivement, ont continué le débat.—M. Auguste Tessier, député de Rimouski, a attiré l'attention sur la région du Nouveau-Québec (l'Ungava). Il suggère de faire faire par une commission scientifique l'inventaire des richesses de cette partie de la province: la rivière Hamilton recèlerait, dit-on, une force motrice plus considérable que celle des chutes Niagara.—Sur demande de production de documents, M. Sauvé a attaqué certaines nominations au Conseil législatif.

La question de la prohibition sera, tout l'indique, vivement débattue. Une campagne ardente est entreprise en faveur du maintien de la bière et des vins. Pendant que les ouvriers du Congrès des Métiers et du Travail réclamaient d'Ottawa en faveur de la bière à 2½% de son poids en alcool (ce qui est le double à peu près de la proportion aujourd'hui légalement autorisée), une délégation d'ouvriers et de brasseurs a fait la même demande à Québec. Et M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition, a déposé une proposition dans ce sens.

Un projet de loi de M. Francœur pour amender l'article 125 du Code civil et prohiber le mariage entre cousins germains a été rejeté comme inconstitutionnel, les législatures provinciales n'ayant pouvoir de légiférer que sur les formalités de la célébration du mariage: tout ce qui regarde la matière du contrat de mariage est réservé au Parlement fédéral.—Le premier ministre a annoncé, à propos de l'enseignement technique, qu'après avoir créé de grandes écoles, le gouvernement va maintenant fonder de ces institutions dans les centres de moindre importance, en les rattachant à certains établissements industriels. Un bill est déposé concernant la nouvelle école de Sherbrooke. Trois-Rivières et Hull auront la leur bientôt.—L'Assemblée législative a adopté, notamment, un bill important du ministre de l'Agriculture, M. Caron, relatif à l'amélioration de la race chevaline, de nouvelles mesures touchant la voirie, et des amendements obligeant toutes les compagnies concessionnaires de limites à bois à protéger ces forêts contre le feu, selon une ligne de conduite suivie depuis 1904, date avant laquelle le gouvernement lui-même s'occupait de tout le service de prévention des incendies. A ce propos, il est intéressant de noter que la *St. Maurice Forest Protective Association*, la plus puissante société de commerçants de bois de la province, veut obtenir d'Ottawa, pour son travail de surveillance, l'aide d'un service d'aéroplanes.—Un bill pour déclarer Charlesbourg chef-lieu du comté de Québec a été rejeté: Loretteville continuera à avoir l'honneur d'être ce chef-lieu.—Fraserville sera appelée de nouveau officiellement Rivière-du-Loup.—Notre voisine, Lévis, sera gouvernée doréna-

vant par un Conseil de six échevins élus par toute la ville, et non plus par quartiers. L'ancienne Compagnie du tramway du comté de Lévis est réorganisée. Elle pourra étendre son réseau dans les comtés avoisinants de Bellechasse et Dorchester; elle devra, comme toutes les compagnies d'utilité publique, se servir des deux langues; le prix du passage dans ses voitures sera de 10 sous.

Continuation de la controverse touchant la fréquentation scolaire obligatoire. Dès le lendemain de la séance où il avait été attaqué et pris à partie par le député de Saint-Hyacinthe, M. C.-J. Magnan a nié, dans une lettre aux journaux, les accusations portées contre lui. Puis il a, par deux fois, mais en vain, invité M. Bouchard à venir discuter avec lui à l'Université Laval. C'est le 12 du courant qu'il s'y est vigoureusement défendu, devant le premier ministre et le surintendant de l'Instruction publique, d'avoir fabriqué des statistiques et tronqué des textes, comme l'en avait accusé M. Bouchard. Deux jours plus tôt, à l'Université également, S. H. le Juge Dorion, de la Cour Supérieure à Québec, avait magnifiquement rappelé sur ce sujet les principes nécessaires, dans une conférence sur "*l'enseignement obligatoire*".—Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, en session le 5, s'est occupé, longuement de la question ayant devant lui une proposition de contrainte scolaire locale venant de Drummondville ainsi que la requête d'un groupe de citoyens de Montréal à S. G. Mgr Bruchési. Sur proposition de l'hon. M. Thomas Chapais, appuyé par l'hon. Juge Mathias Tellier, il a été décidé, avant de prendre action sur les pétitions soumises, de prier le surintendant de faire établir la valeur probante des statistiques officielles, qu'on a attaquées, ou d'en faire recueillir d'inattaquables.—Le même Comité a adopté un rapport très important de Mgr Ross, de Rimouski, touchant la réforme du programme de l'enseignement primaire. Le programme primaire proprement dit est ramené à six années et fort opportunément dégreuvé. Les matières pourront être enseignées dans ce qui serait l'école primaire-complémentaire, où l'élève, affermissant ses connaissances générales commencerait à se spécialiser. Voilà qui est un bon pas dans la vraie direction, au lieu de s'engager, par la contrainte scolaire, dans la voie si périlleuse de l'étatisme!

—A l'Université Laval, notre éminent historien M. Chapais continue son cours d'histoire du Canada et raconte la tentative, heureusement avortée, d'Union de 1822; dans une deuxième conférence, M. l'abbé Cyrille Gagnon explique les facteurs intellectuels et moraux de la conversion des moines de Caldey. Tandis qu'à l'Institut, sous la présidence de M. le notaire Joseph Sirois, réélu pour un nouveau terme, M. l'abbé Ph.-J. Fillion, professeur de chimie à l'Université Laval, prouve, dans un travail sur "*Lavoisier et ses collaborateurs*", que la chimie est une science française,—et que l'hon. sénateur L.-O. David relate

sous les auspices du Jeune Barreau, ses "souvenirs judiciaires".

—Notre province a désormais son *Association des automobilistes*, organisée le 11 à Québec. Aussitôt mise sur pied, la nouvelle association est aller causer avec le gouvernement, à qui elle a demandé de construire une route de Sherbrooke à Montréal.

—Réorganisation de l'Exposition de Québec. La Commission reste la même, sauf que le Conseil de ville y entre en bloc. Il y aura, de plus, un exécutif de 7 membres, dont le maire et deux échevins. Les dépenses et les travaux seront surveillés de plus près par notre Conseil municipal...

—Mort de M. Louis-David Morin, avocat, — et de M. P.-A. Lamonde, de Jinchereau et Lamonde, entrepreneurs généraux.

CANADA

—Campagne de souscriptions, lancée par les RR. PP. Rédemptoristes de langue anglaise du Canada, pour prélever une somme de \$750,000. On voudrait ainsi pourvoir à l'établissement d'un collège, d'un noviciat et d'un séminaire pour la formation de missionnaires Rédemptoristes. Les Rédemptoristes du Canada, qui faisaient naguère partie de la province de Baltimore, forment maintenant une province distincte. Un Collège est en voie de construction à Brockville, dans l'Ontario.

—Mort, à Saint-Hyacinthe, de la Supérieure provinciale des Dames de la Présentation de Marie, la Révérende Mère Marie du Saint-Rédempteur, née Maria Desrosiers, à Saint-Hugues, le 3 juillet 1851.

—Frappé à mort dimanche matin, le 16, sir Wilfrid Laurier, chef de l'opposition libérale à Ottawa, est décédé lundi après-midi, le 17. La fin a été soudaine, puisque jeudi encore, sir Wilfrid assistait à une réunion publique au Château Laurier. Sir Wilfrid Laurier était né à Saint-Lin, le 20 novembre 1841, de Carolus Laurier et de Marcelle Martineau. Il avait fait ses études au Collège de l'Assomption et à l'Université McGill. Admis à la pratique du droit en 1864, il avait été élu député de Drummond et Arthabaska à l'Assemblée législative en 1871. Elu député à Ottawa en 1874, il était devenu ministre de l'Intérieur dans le cabinet MacKenzie, en 1877. Mais il fut battu dans son comté, et élu dans Québec-Est. Nommé chef de l'opposition en 1887, il a été depuis ce temps le chef du parti libéral canadien. Il vint au pouvoir en 1896, et ne fut renversé qu'aux élections de septembre 1911.

—Les cinq arbitres chargés de régler le différend entre les employés de l'aqueduc, les policiers et les pompiers et la ville de Montréal ont rendu leur décision. Ils se sont prononcés contre la fédération de sociétés composées d'employés civiques. Mais, pour les services les plus importants, comme ceux du

feu et de la police, ils ont pourvu à ce que ces employés soient représentés dans la commission chargée de la préparation du manuel affectant les départements. Ils ont enfin créé un tribunal d'arbitrage indépendant. Et les salaires seront augmentés.

—Le docteur Godfrey, député de York-Ouest à la Législature de Toronto, est revenu à la charge avec son bill de l'an dernier pour imposer l'examen médical à tous les aspirants au mariage. Heureusement, la Commission de législation sur le mariage a rejeté comme trop radicale cette solution eugéniste.— M. Fred.-R. Parnell, conservateur, a été élu député de Sainte-Catherine à la Législature ontarienne, en remplacement de feu le docteur Jessop. Il a battu M. W.-E. Longden, candidat ouvrier indépendant, par une majorité de 168 voix.

—Des représentants de toutes les provinces, réunis à Ottawa, formulent, à l'intention des gouvernements provinciaux, un programme de lutte contre la propagation des maladies vénériennes.

—Le cabinet provincial de la Saskatchewan vient de subir quelques remaniements, par suite de la retraite de M. Motherwell: le Premier Ministre Martin prend le portefeuille de l'Education et des Chemins de fer; M. Dunning, ci-devant Secrétaire provincial, devient ministre de l'Agriculture, à la succession du démissionnaire, et Trésorier provincial; M. Knowles sera Secrétaire provincial et ministre des Téléphones. Les autres ministres sont MM. A. Turgeon, procureur général; A.-P. McNab, ministre des Travaux publics; C.-A. Langley, ministre des Affaires municipales; W.-J. Latta, ministre de la Voirie.

—Mort de l'hon. W.-G. Brown, ancien lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan,—et de M. Alfred Girard, protonotaire à Montréal, ancien député de Rouville à la Législature de Québec.

—A la suite et à l'exemple d'un groupe important des journalistes de langue française, à Montréal, ceux de la presse anglaise de la même ville se forment aussi en union professionnelle. Les deux organisations vont travailler à se fusionner de façon à n'en faire qu'une seule...

—Mort de M. Hector Bisailon, avocat montréalais bien connu,—et de M. Andrew Allan, vice-président de l'ancienne Compagnie maritime Allan.

ETATS-UNIS

—Une nouvelle ligue de défense française vient d'être fondée aux Etats-Unis. Elle s'appellera la *Ligue de Ralliement français en Amérique*. Elle a donné comme secrétaire à son comité exécutif M. l'abbé Henri Beaudé (Henri d'Arles). Elle a commenté la publication d'une série de tracts portant sur la situation du français dans la Nouvelle-Angleterre.

—Le président et Madame Wilson ont quitté la France le 15 pour revenir aux Etats-Unis.

—C'est M. Hugh-C. Wallace, de Seattle, et non

M. Vance McCormick, qui est nommé ambassadeur à Paris, en remplacement de M. Sharp, démissionnaire.

—La résolution de la Chambre des représentants recommandant le suffrage féminin a été rejetée par un vote de 45 voix contre 29, au Sénat. Une voix de plus et la proposition, réunissant les deux-tiers des votes, eût passé. Fâchées, les suffragettes ont fait du tapage devant la Maison-Blanche et une quarantaine ont été appréhendées par la police...

—Le Sénat américain a ordonné une enquête sur la propagande bolchéviste et les activités des *Industrial Workers of the World*. Une cinquantaine d'anarchistes, la plupart affiliés aux I. W. W., ont été déportés. D'autre part, les Etats-Unis, comme la Grande-Bretagne, sont visités par le fléau de la grève à l'état aigu. Les métallurgistes à Seattle, les mineurs du Montana, les tisserands à Lawrence et les ouvriers du bâtiment à New-York posent leurs conditions et refusent d'aller à l'ouvrage...

GRANDE-BRETAGNE

—La situation ouvrière est inquiétante. Les grèves affectent plus d'un million de personnes, et ne se règlent pas vite. Celle du tramway à Londres n'est qu'un fade avant-goût de ce que serait la grève générale des chemins de fer dont le Royaume-Uni est menacé. Les employés de chemins de fer, en effet, réclament la semaine de 48 heures, l'administration des voies ferrées par des représentants des compagnies et des ouvriers et des augmentations de salaires considérables. Puis il y a les mineurs, qui réclament la journée de 6 heures, une augmentation de salaires de 30 p.c. et la nationalisation des mines. De leur côté, les employés de transport veulent la semaine de 44 heures et un relèvement de salaires de 20 p.c.—La situation ne peut faire autrement que d'être portée devant le Parlement, lequel s'est réuni le 11. Sa Majesté en parle dans le discours du trône. Lloyd George, revenu à Londres pour l'ouverture du Parlement, traite longuement de cette situation et annonce une enquête générale. Le chef de l'opposition ouvrière, M. William Adamson, critique l'inaction gouvernementale, mais d'une façon modérée. M. William Brace, député travailliste de Glamorgan, va jusqu'à proposer la nationalisation des chemins de fer, des mines et de la terre. Mais l'amendement de l'opposition à l'adresse, exprimant le regret que le gouvernement n'ait présenté aucune proposition définie, est battu par un vote de 311 à 59.

—Un livre officiel publié à Londres confirme ce qui était connu et projette de nouvelles clartés sur les responsabilités allemandes dans le déclenchement de la guerre de 1914. En passant, notons ici que sir Edward Grey, qui a joué un rôle prépondérant à ce moment-là comme ministre des Affaires étrangères, vient de perdre complètement la vue.

—En Irlande, le *Dail Eireann* a pris sur lui d'or-

donner une nouvelle élection pour les membres du "parlement de Dublin"...

FRANCE

—A une conférence plénière du 14 courant, le président Wilson a donné lecture du projet concret d'une Ligue des nations tel qu'adopté par le comité chargé de légiférer à ce propos. Ce texte, qui n'est cependant pas définitif, porte la signature des quatorze nations représentées dans le comité. Des réserves ont été faites, toutefois, par quelques délégués sur certains articles. Voilà pourquoi il sera encore soumis à la discussion. Le projet compte en tout 26 articles, que nous allons résumer.

On a décidé d'établir: 1o un *corps de délégués* de toutes les parties contractantes, lesquels s'assembleront à des intervalles désignés, au siège de la Ligue ou ailleurs (chaque nation membre de la Ligue y aura un vote et pas plus de 3 représentants); un *conseil exécutif*, formé de représentants des Etats-Unis, de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie et du Japon, et de quatre autres états membres de la Ligue, à désigner par le corps des délégués (ce conseil s'assemblera à de plus fréquents intervalles, au moins une fois par année, au siège de la Ligue ou ailleurs; il ne pourra prendre de décision affectant un pays qu'après l'avoir invité à assister aux réunions où la question sera étudiée); 3o un *secrétariat permanent* international, institué au siège de la Ligue (le secrétaire général, qui sera aussi secrétaire général du corps des délégués et du conseil exécutif, sera choisi par le conseil exécutif; lui-même choisira son personnel, sujet à confirmation par le conseil exécutif). Dans l'exercice de leurs fonctions, les délégués, les conseillers et les officiers de la Ligue jouiront de tous les privilèges diplomatiques. L'article 7 stipule que l'admission des pays qui ne sont pas signataires de la convention et qui ne sont pas nommés dans le protocole actuel en qualité d'états invités à adhérer à la convention requerra l'assentiment des deux tiers des états représentés dans le corps des délégués, et sera limitée aux pays se gouvernant eux-mêmes, y compris les Dominions et les colonies. On n'est admis qu'à la condition de donner des garanties effectives de sincérité et de se conformer aux prescriptions touchant les forces et les armements militaires et maritimes. L'article 14 s'en remet au conseil exécutif quant à l'établissement d'une cour de justice permanente. Voilà pour les cadres et les rouages.

L'article 8 reconnaît en principe la nécessité de la réduction des armements, laissant au conseil exécutif le soin de régler en détail ce principe. Et l'article 9 prévoit la création d'une commission permanente chargée d'aviser la Ligue sur l'exécution de l'article précédent et sur les questions militaires et navales en général.

Les articles 10, 11, 12, 13, 15, 16 et 17 traitent du cas de guerre et de l'arbitrage. Les nations de la

Ligue s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des états co-associés. Le conseil exécutif est l'organisme indiqué pour s'occuper des différends internationaux. Il connaîtra de toute guerre ou menace de guerre affectant immédiatement quelqu'une des nations associées ou non. Dans le cas de dispute, quelle qu'elle soit, entre les nations membres de la Ligue, si la solution diplomatique ne réussit pas, on soumettra la difficulté à l'arbitrage ou à l'investigation du conseil exécutif, et le recours à la guerre ne sera possible que sur un avis de trois mois par les arbitres ou la recommandation, dans les six mois, du conseil exécutif. Mais le recours à la guerre est interdit contre un état membre de la Ligue qui accepte la décision arbitrale ou la recommandation du conseil exécutif. Briser cette convention, c'est, de la part d'une partie contractante, commettre un acte de guerre contre la Ligue, et encourir, de la part de toute la Ligue, un boycottage commercial et financier sévère, appuyé au besoin par la force des armes. Dans le cas de dispute entre une nation membre de la Ligue et une autre qui ne l'est pas, l'état qui n'est pas membre sera invité à entrer et à accepter les obligations que cela comporte. Si cet état refuse, on procédera contre lui comme s'il était membre de la Ligue.

L'article 19 traite au long des *"colonies et territoires qui, comme conséquence de la dernière guerre, ont cessé d'appartenir aux états souverains qui gouvernaient anciennement ces pays"*. Ceux qui *"ne sont pas capables de se gouverner eux-mêmes"* (on a voulu viser par ces mots les colonies et territoires allemands et turcs) seront gouvernés par des nations *"mandataires de la Ligue"* que *"leurs ressources, leur expériences, ou leur position géographique"* peuvent appeler à ce rôle. Et le mandat sera différent *"suivant le développement plus ou moins avancé"* des peuples en tutelle. Par exemple, on agira différemment pour *"certaines peuplades appartenant autrefois à l'empire turc"*, pour d'autres peuples, *"spécialement ceux du centre de l'Afrique"* et pour certains territoires *"à l'exemple du Sud-Ouest africain et de certaines îles du sud du Pacifique"*. Les pays tuteurs feront à tous les ans un rapport complet à une commission de tutelle relevant de la Ligue.

Les articles 22 et 23 ont trait aux traités internationaux, lesquels seront sous le contrôle de la Ligue et ne seront reconnus que s'ils ont été enregistrés par le secrétaire général, qui en donnera publication.

Enfin, d'après l'article 26, pour amender la présente convention, il faudra l'approbation des états représentés au conseil exécutif et des trois quarts des états dont les représentants composent le corps des délégués...

On ne peut nier que ce projet représente un effort sincère de paix et de concorde internationales. Cependant, une chose nous frappe, et c'est la lenteur avec

laquelle fonctionnera un mécanisme aussi compliqué. Une guerre se déclenche vite, un territoire est tôt envahi et dévasté. Où est, dans le projet, la sanction agile, rapide et assez puissante pour imposer la paix?... Quoi qu'il en soit, on comprend mieux que jamais, dans une occasion comme celle-ci, l'opportunité d'une requête comme celle de l'initiatrice du "Christ des Andes", Madame Costa, au président Wilson, demandant qu'on admette et reconnaisse, au Congrès de la paix, la voix et le vote du Pape.

Un des comités qui semblent le plus avancés dans leur tâche, c'est le Comité international du travail. Nul doute qu'on publiera aussi bientôt le rapport entier des solutions qu'il préconise. M. Robert Lansing, secrétaire d'Etat américain, a été élu président du Comité des responsabilités de la guerre, et M. Louis Klotz, ministre français des Finances, a été choisi comme président du Comité des réparations.

Le ministre bolchévik des Affaires étrangères de Russie, Tchitcherine, aurait annoncé que le gouvernement soviétique consent à se rendre à l'Île des Princes...

—Mort du général Monier, gouverneur militaire de Paris.

—Un lâche attentat, heureusement sans conséquences graves, a eu lieu, ce matin 19, sur la personne de Clémenceau. Le coupable, un jeune homme du nom d'Emile Cottin, a été arrêté.

ALLEMAGNE

—Les représentants de l'Allemagne ont signé dimanche soir à 6.30 heures, le renouvellement de l'armistice, lequel expirait le lendemain matin 17, à 5 heures. Les Alliés ont ajouté de nouvelles conditions, sévères mais sages, d'après lesquelles l'Allemagne doit démanteler les fortifications d'Héligoland et du canal de Kiel, qui sera librement ouvert au trafic, et livrer ses derniers vaisseaux de guerre. La question allemande, au lieu de se clarifier, s'obscurcit et s'enmêle. Tout d'abord, l'Allemagne ne démobilise pas vite, et il y a là un gros danger, que le clairvoyant Foch a à maintes reprises signalé aux Alliés. Clémenceau, dans une entrevue à la presse, a parlé de la situation industrielle et financière difficile dans laquelle se débatta la France, nonobstant sa victoire, tandis que *"la chaotique Russie est pleine d'espérances pour les Allemands"*. Et l'Allemagne est loin de se donner mine de vaincue. Elle continue de montrer le poing. Erzberger, un des commissaires allemands de l'armistice, ne veut pas que l'Allemagne lâche ses colonies, et il oppose à plaisir M. Wilson aux Alliés. De son côté, le professeur Delbruck dénonce l'impérialisme de la France et menace les Alliés de répressailles s'ils cherchent à imposer tribut à l'Allemagne pour de longues années. Ce qui, enfin, s'est passée à l'Assemblée nationale à Weimar doit donner encore beaucoup à réfléchir.

Cette Assemblée s'est ouverte le 6 à 3 heures de

l'après-midi. Une des premières choses qu'on y a faites, ça été de s'envelopper du principe des nationalités, en saluant l'entrée de l'Autriche allemande dans la famille teutonique. Puis Ebert, dans son discours d'ouverture, s'est adressé à la fierté allemande, qu'il a surexcitée en déclarant que l'Allemagne ne se laissera pas réduire à payer tribut aux vainqueurs pendant vingt, trente ou quarante ans, et en rappelant qu'il y a encore en France 800,000 prisonniers allemands. Le docteur Edouard David, ancien chef des socialistes-démocrates, a été élu président de l'Assemblée, par 374 voix sur 399. Et une "constitution provisoire" de l'"empire allemand" a été acceptée, après un simulacre de lutte des socialistes indépendants pour faire renoncer immédiatement l'Allemagne à la diplomatie secrète... Cette constitution provisoire accorde à l'Assemblée les pouvoirs d'adopter une constitution permanente et de passer des lois nationales urgentes; elle pourvoit au choix d'un président et à la création d'un "comité d'Etat", ou espèce de Chambre haute.

Friedrick Ebert, autrefois sellier et ci-devant chancelier, a été élu président de l'Allemagne par un vote de 217 voix sur 399. Ses appointements sont fixés à un million de marks. Il devra résider à Berlin et choisir dans tous les partis son cabinet, lequel sera composé de quatorze membres. Philippe Scheidemann a été nommé chancelier. Les ministres les plus en vue sont A. Muller, aux questions économiques; Bayer, au travail; Lansberg, à la défense nationale et à la justice; le comte Brockdorff-Rantzau, aux affaires étrangères, et Erzberger, ministre sans portefeuille.

Dans un long discours, le comte Brockdorff-Rantzau a énoncé sa politique vis-à-vis des Alliés. Après avoir dit qu'il a résisté et qu'il continuera de résister aux tentatives des Alliés pour imposer la démobilisation de l'armée allemande, il a protesté contre l'accusation rejetant sur l'Allemagne la responsabilité de la guerre et proclamé que les vainqueurs ne doivent réclamer ni indemnité de guerre ni un lambeau de territoire. L'Allemagne, a-t-il dit, n'entrera pas dans la Ligue des nations dépouillée de ses colonies; ou si l'on internationalise ces colonies, qu'on fasse la même chose pour celles des Alliés. Il a terminé en faisant appel à l'unité allemande et en avertissant la Conférence de la paix d'avoir à laisser l'Autriche faire partie du bloc allemand...

Scheidemann a énoncé le programme suivant: Constitution d'une forte autorité centrale, lien de l'unité allemande; restauration de la paix à la Wilson, mais pas de paix de violence; adhésion de l'Allemagne, à la Ligue des nations, avec droits égaux et restauration des colonies allemandes; rapatriement des prisonniers de guerre allemands; égalité de droits pour les deux sexes; établissement de la conscription sur des bases démocratiques; socialisation de toutes les industries susceptibles de pareil traitement, particulièrement des mines de charbon et de fer; etc.

—Et l'Allemagne reste tranquille à l'intérieur.

De petites révoltes ont été réprimées sévèrement à Brême et à Magdebourg, et l'on dit que les autorités ont mis le giappin sur Karl Radek, l'émissaire bolchévik russe. Cependant qu'on signale un vaste mouvement populaire pour protéger la personne et la liberté de l'ex-empereur...

AILLEURS

—Le gouvernement soviétique de la Russie aurait offert à l'Entente de payer ses dettes, si l'on veut bien cesser contre lui les hostilités...

—Le congrès socialiste international de Berne paraît avoir été une affaire plus ou moins manquée. Il s'est ouvert le 4, avec 80 délégués représentant 21 pays. Y ont pris part: Arthur Henderson, un chef anglais; Albert Thomas, Renaudel et Longuet, pour la France; Camille Huysmans, pour la Belgique; Troelstra, chef hollandais; Kurt Eisner, pour l'Allemagne; Hjalmar Branting, chef suédois. Ce dernier a été élu président de la conférence. Nous allions oublier de mentionner Gustave Francq, de Montréal, qui n'a pas été un des moins radicaux, puisqu'il a demandé la semaine de 5 jours et la journée de 6 heures. Mais les Américains se sont abstenus, ainsi que les Suisses, et c'est bien un peu ce qui a fait manquer l'effet attendu. Gompers voulait, lui, réunir à Paris les socialistes alliés et neutres. Kurt Eisner a avoué que l'Allemagne est responsable de la guerre de 1914. Branting, Henderson, Huysmans, Renaudel et Longuet iront soumettre à la Conférence de la paix les conclusions de la parlotte de Berne.

—Echec du mouvement royaliste au Portugal. Paiva Conceiro, le chef du soulèvement, a été arrêté.

Echos et Commentaires

En Irlande

C'est une grosse et difficile question que la question irlandaise, bien envenimée et aussi bien compliquée. Il n'est pas prudent de s'y aventurer, pas plus pour approuver les révolutionnaires du *Sinn Fein* que pour approuver les unionistes de l'Ulster.

Voici à titre de renseignement, quelques notes que nous trouvons dans l'*Univers*, qui est plus indulgent que sévère pour les divers mouvements nationalistes.

"*Les Elections anglaise.*—Plusieurs fois nous avons entretenu nos lecteurs de la gravité des élections à la Chambre des Communes au point de vue des intérêts purement religieux. Sans les heureux événements de novembre, Dieu sait quelle crise de radicalisme anti-chrétien et antipatriotique aurait pu passer à travers les masses électorales.

"Ce qui est satisfaisant, c'est de voir 384 unio-

nistes sur 707 membres du Parlement; sur les questions religieuses, ce parti foncièrement chrétien n'aura à chercher aucun appui extérieur, les seules transactions qu'il pourra avoir à consentir lui seront dictées par le souci de ne pas créer pour l'avenir de haines violentes. Ce que M. Lloyd George peut avoir d'un peu inquiétant au regard des catholiques se trouve ainsi tempéré par les excellents sentiments de ses partisans.

"D'un autre côté, au moment où le Catholicisme est si menacé en Europe centrale ou orientale, c'est une satisfaction et une garantié que de voir l'ordre se consolider dans le monde anglo-saxon; quelques tempêtes nouvelles qui puissent se produire ailleurs, Rome trouvera toujours là un solide appui.

"Le succès du *Sinn-Fein* est le seul aspect des élections qui puissent donner lieu à quelques réserves; sans doute l'épiscopat irlandais a su faire dès 1917 les concessions nécessaires pour éviter une rupture définitive entre les républicains irlandais et l'Eglise. Mais les sentiments de la plupart des chefs du parti de l'indépendance ne sont pas très favorables au Catholicisme, des raisons de tactique les amènent à temporiser, voilé tout. La Grande-Bretagne, il est vrai, ne paraît pas prête à se laisser enlever l'Irlande et, tant qu'elle y sera présente, l'anticléricalisme n'est pas en mesure d'y régner."

Le même numéro de l'*Univers*, du 29 janvier raconte aussi un autre fait récent qui jette une assez triste lumière sur la mentalité de certain *Seinn Feiners*. Nous le relaterons.

J. A. B.

A propos de Gibraltar

NOUS lisons dans une *Lettre d'Espagne* de la *Croix* de Paris du 27 janvier dernier, sur les questions à débattre entre la France et l'Espagne, à propos surtout du Maroc:

"Avant tout il convient d'introduire plus de clarté dans le débat, de sérier des problèmes divergents, que l'on s'obstine, à Madrid, à grouper et à confondre, au risque d'envenimer le conflit.

"Il est clair, par exemple, qu'il n'y faut point mêler la querelle séculaire de Gibraltar, récemment ravivée par l'Allemagne, et aur laquelle il nous serait agréable de voir tomber d'accord l'Angleterre, notre alliée, et l'Espagne, notre amie. Le congrès de la paix est évidemment incompétent pour faire accepter à l'une des deux parties une solution à laquelle celle-ci répugnerait. Et à vouloir nous en mêler nous-mêmes, nous risquerions sans profit pour personne, de nous attirer la mauvaise humeur de tout le monde.

"La question de Tanger, au contraire, sera résolue par le Congrès au mieux des intérêts de la France et de l'Espagne, les deux nations de qui dépend l'avenir du Maroc...

"Mais, parmi tous les problèmes qui sont à l'étude actuellement, il en est un sur lequel l'opinion de notre pays n'est peut être pas suffisamment avertie : c'est celui de la liberté du détroit de Gibraltar. La France était, avant la guerre, et elle le sera bien davantage après la victoire, la première nation méditerranéenne et la première nation africaine. Le libre passage du détroit, en temps de guerre, lui est indispensable pour assurer l'avenir de son domaine africain et la sécurité de son commerce. Elle ne pourrait donc accepter la continuation d'un état de choses qui abandonnerait au bon vouloir de deux nations, aujourd'hui ses amies, le contrôle exclusif du détroit. Les seules bases sur lesquelles la nature lui permette de s'appuyer pour forcer le passage, Tocolon et Bizerte, sont évidemment trop lointaines. Il est indispensable qu'elle puisse, pour son propre compte, monter sur la côte méditerranéenne du Maroc la garde que montent pour le leur, l'Angleterre à Gibraltar, l'Espagne à Ceuta et à Melilla, le Bizerte du Rif."

Voilà qui est parler bon sens, d'après la connaissance exacte des faits et du droit.

S. D.

A NOS ABONNÉS

Nous devons des remerciements à ceux de nos abonnés qui nous ont déjà envoyé d'eux-mêmes le prix de leur abonnement. Ceux qui ont préféré attendre pour payer plus tard, ne seront pas surpris si nous leur rappelons que l'élévation croissante des frais d'impression oblige les journaux et revues à faire appel à la bonne volonté de leur abonnés pour maintenir leur publication et en soutenir les frais.

Nous serions donc reconnaissants à nos abonnés qui n'ont pas payé leur abonnement, de nous épargner l'ennui de leur envoyer une note personnelle à ce sujet, et de nous aider à leur continuer le service d'une revue sérieuse et bien faite, qui ne leur a pas coûté cher jusqu'ici.

PENSÉES

Si tu achètes ce dont tu n'as pas besoin, tu vendras bientôt ce qui t'est nécessaire.

FRANKLIN.

Il y a une simplicité qui est un défaut et il y a une simplicité qui est une merveilleuse vertu.

FÉNELON.

La Vie Canadienne

remercie tous ceux qui l'accueillent avec une bienveillance de plus en plus encourageante.

La Vie Canadienne

pour répondre à ces encouragements de ses lecteurs et de ses collaborateurs, dont le nombre et la qualité vont aussi s'augmentant, s'efforcera de devenir de plus en plus intéressante et utile pour ses lecteurs et pour la cause sacrée de la patrie à laquelle elle s'est consacrée.



**"LA FORME LA PLUS PURE
SOUS LAQUELLE LE TABAC
PEUT ÊTRE FUMÉ."**

Lancet.

Encouragez les
produits fabriqués dans
la province de Québec.

Achetez les conserves, les
confitures, les sauces aux to-
mates, le sirop "Favorite",
tous les produits de la

Quebec Preserving Co. Ltd

LOUIS LÉTOURNEAU, président.